

Raquel Masquelier



ONG environnementales
face au Green Deal
Européen : un rendez-vous
raté ?

Master 1 Affaires Publiques Européennes

Directeur de mémoire : Antoine Vauchez

Mai 2024

Remerciements

Tout d'abord je tiens à remercier les personnes qui m'ont accordé leur temps en répondant à mes questions dans le cadre des entretiens : leur contribution, à travers les informations qu'ils ont partagées, a été précieuse pour ce mémoire.

Ensuite je voudrais remercier Antoine Vauchez, mon directeur de mémoire pour sa disponibilité et ses conseils.

Je tiens à mentionner ma famille et mes amies pour leur soutien et leurs encouragements.

En dernier lieu, je remercie mes relecteurs, plus particulièrement mon père et mon frère, pour l'attention investie et pour leur retour.

Sommaire

Introduction	4
Etat de l’art	6
Méthode	9
Plan.....	10
I. Un Intérêt de la part des ONGE confronté à des freins et un accès restreint au Green Deal	11
Convergence des intérêts des ONGE et du pacte vert.....	11
Implication dans le processus d’élaboration du pacte. La question du pouvoir législatif des ONG: des avancées en la matière qui stagnent.....	15
Une union peu évidente des ONGE pour atteindre plus de pouvoir	20
II. Malgré ces difficultés, les ONGE possèdent des leviers d’action pour intervenir dans le Green Deal	24
Un pouvoir de lobbying	24
ONGE, passerelle entre la politique et la société civile	27
Le pouvoir des ONGE est plus adapté à des projets plus spécifiques et moins politiques que le Green Deal	30
Conclusion	33
Bibliographie.....	37
Annexes.....	42

Introduction

2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne à l'échelle mondiale proche de 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.¹ Cela témoigne de l'urgence de la situation environnementale, qui s'impose jusque dans notre quotidien. Aussi, étant donné l'importance du sujet et la gravité des conséquences climatiques, telles que des zones devenues inaptées à l'agriculture ou les terres submergées par la montée des eaux, l'enjeu devient une priorité politique.

Pourtant, si la question climatique a émergé dans les années 80, il y a aujourd'hui 28 COP derrière nous, sans une évolution satisfaisante de la situation. Les citoyens, français notamment, souhaitent s'impliquer et ont conscience de l'importance environnementale : en juin 2023, 57% des Français ont classé les questions environnementales en tête de leurs préoccupations.

Dans ce contexte, en 2019 le Pacte Vert européen, aussi appelé Green Deal européen, a vu le jour, présenté comme la solution pour faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone. C'est un projet, ou plutôt une stratégie lancée par la Commission, l'organe exécutif de l'Union européenne (UE) qui est chargé de définir les stratégies globales et ainsi de donner une impulsion politique à l'Europe.

L'objectif du Pacte est d'inclure toute l'Europe, en ne laissant personne de côté, c'est pourquoi, non seulement l'écologie, mais aussi divers secteurs majeurs de la société, notamment l'économie sont inclus dans ce projet, qui est qualifié de "pacte pour la croissance verte"². Ursula Von Der Leyen, actuelle présidente de la Commission, dans son discours d'inauguration du Green Deal met en avant le caractère démocratique du Pacte Vert, né à la demande de la société civile souhaitant voir la sphère politique prendre des mesures face à la crise environnementale.

Il offre un plan de route avec des jalons pour concrétiser ses objectifs : principalement faire baisser les émissions de carbone de 55% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050. En août 2021, ces

¹ Organisme Météorologique Mondial, "L'OMM confirme que 2023 bat le record mondial de températures", 12 janvier 2024

² Pierre Lequet, "Green deal et économie circulaire : à la croisée des branches du droit", *Observatoire du Green Deal*, 2022

ambitions s’inscrivent dans la loi avec l’adoption de la loi climat qui fixe ces objectifs comme étant contraignants. Aussi, plus concrètement, le Green Deal est une stratégie qui regroupe un ensemble de mesures autour de plusieurs axes : la biodiversité, la pollution, l’innovation, l’énergie, l’agriculture, la finance publique et privée, la transition juste et l’industrie. L’impulsion de ce pacte a poussé à envisager propositions et révisions de 75 lois environnementales. C’est donc une politique ambitieuse et un chantier d’ampleur dans le domaine de l’écologie.

Au vu de ses objectifs et de sa nature, en tant que réponse aux demandes de la société civile, les ONG, organisations non gouvernementales et non lucratives, définies comme “représentantes de la société civile”³, devraient être des acteurs centraux dans ce projet. Plus particulièrement les ONGE, les ONG partageant un but environnemental : leur vocation les mène à partager des objectifs communs avec le Green Deal. Les ONGE, telles que Greenpeace ou BirdLife, ont su gagner une notoriété internationale, plusieurs ont leur bureau à Bruxelles, elles ont de l’importance auprès de la société civile, avec de nombreux membres, mais aussi dans la sphère politique.

Aussi, la participation des ONGE au Green Deal, en tant qu’acteur majeur, paraît évidente. Pourtant, dans les faits, il suffit de lire les articles de la presse consacrés au Green Deal, pour constater que les ONG sont peu présentes : on préfère souligner le rôle de la Commission⁴, du Parlement⁵ ou des impacts sur les Etats Membres et même la scène internationale⁶. De même, si on étudie la Communication européenne officielle détaillant le Green Deal point par point⁷ le terme “ONG” n’apparaît qu’une seule fois ...les ONG paraissent minoritaires. De même, les articles scientifiques rédigés sur le sujet ne se concentrent pas sur l’angle des ONGE.

³ L-51999IE0851 “Avis du Comité économique et social sur le rôle et la contribution de la société civile organisée dans la construction européenne”, *Journal officiel* n° C 329, 17/11/1999, p. 0030

⁴ Virginie Malingre, “Climat : la Commission européenne veut réduire les émissions de CO₂ de 90 % d’ici à 2040”, *Le Monde*, 06 février 2024

⁵ Virginie Malingre, “Pour la présidente du Parlement européen, le « Pacte vert » nourrit le populisme”, *Le Monde*, 13 septembre 2023

⁶ Tribune, “Le “Green Deal” implique des changements majeurs dans la politique étrangère de l’Europe”, *Le Monde*, 02 mars 2021

⁷ Commission européenne, “Pacte pour l’Europe”, *COM(2019) 640 final*, 11 déc. 2019

Cela amène à se poser des questions sur l'implication des ONGE, le rôle dans le projet et pourquoi elles semblent ainsi délaissées.

Les hypothèses suggèrent que soit le Green Deal repose sur une juridiction étanche à laquelle les ONG n'ont que peu d'accès ; soit que le Pacte Vert est un projet trop vaste pour quelles n'y touchent dans son ensemble, par conséquent elles préfèrent se concentrer sur quelques lois spécifiques, sur lesquelles elles peuvent mieux exercer influence, leur rôle au sein de pacte vert étant ainsi réduit.

Ainsi, ce mémoire vise à répondre à la question : comment expliquer que sur un ensemble de textes qui sont au cœur des priorités des ONGE, celles-ci soient finalement peu présentes dans les divers processus législatifs ouverts avec le Green Deal ?

Etat de l'art

Le cadre théorique de ma recherche repose sur trois champs de littérature différents. Tout d'abord les travaux portant sur le Pacte Vert européens m'ont servi de base, ensuite la littérature sur les ONG et plus particulièrement les ONGE est également centrale dans mes recherches, enfin les groupes d'intérêts et le lobbying constituent le dernier champ venu enrichir ce mémoire.

Dans un premier temps, les recherches sur le Green Deal, qui a vu le jour en 2019, sont très récentes. Les premiers travaux expliquent surtout ce qu'est le Pacte Vert.

Il en ressort l'importance accordée à l'écologie au sein de la politique européenne à travers ce Pacte, qui cependant apparaît comme une stratégie dont la durabilité, au-delà du mandat d'Ursula Von Der Leyen, n'est pas garantie.⁸

Le Green Deal est cependant présenté comme un espoir par Laurence Taubiana, il répond à une demande d'engagement écologique de la part de la société civile, aussi le projet est présenté

⁸ Charveriat, Celine. « Le Pacte Vert : origines et évolution », *GREEN*, vol. 3, no. 1, 2023, pp. 14-17

comme une occasion de renforcer la cohésion sociale autour d'une cause commune ; la transition écologique. C'est cependant un défi, possible à condition que des mesures soient prises pour assurer la réception du pacte dans les sociétés, pour ne pas céder aux visions sur le court terme et intégrer les questions climatiques globalement, sur un ensemble de secteurs.⁹

Frédérique Berrod dans son article *Le Green Deal, une nouvelle architecture de la gouvernance climatique des politiques européennes : des anciennes techniques pour un nouveau monde ?* explique que le Pacte Vert se démarque des autres politiques environnementales menées : on a connu de longs discours écologiques, mais ceux-ci sont généralement suivis de demi-mesures et de peu de moyens pour mener des actions. En opposition à cela, l'article montre que le Green Deal, au-delà de ses objectifs ambitieux a mis en place tout un système de gouvernance pour pouvoir mettre le projet en place. Frédérique Berrod souligne les efforts du Green Deal pour instaurer des changements durables favorisant la transition écologique, il mentionne notamment la révision de la convention d'Aarhus qui va dans ce sens.

Vu que cette convention touche de près les ONG, je me suis penchée sur cette révision juridique. Estelle Brosset, explique que le Green Deal ajoute deux articles au règlement d'Aarhus, afin de garantir le respect de la Convention, trop souvent ignorée par l'UE. Cette garantie passe par le renforcement de la capacité de contrôle des ONG sur les informations environnementales.¹⁰

Ensuite, j'ai étudié les recherches faites sur les ONG et les ONGE. D'abord, j'ai cherché des articles des ONG dans le cadre du Green Deal, c'est une littérature qui n'est pas encore très développée. Florian Favreau s'y est tout de même consacré, il met en avant le fait que le Pacte Vert tient en compte les ONG. Depuis la fin des années 90, celles-ci ont gagné des droits en matière de contrôles, vis-à-vis des entreprises ou des pouvoirs publics, et matière d'accès aux informations. Le Green Deal vient renforcer ce double pouvoir.¹¹

J'ai enrichi le mémoire de travaux de recherches plus généraux sur les ONG. Ainsi, Édith Archambault dans *Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe* explique qu'il existe plusieurs modèles au sein du secteur sans but lucratif. En fonction

⁹ Tubiana, Laurence. « Le Green Deal est le nouveau contrat social », *GREEN*, vol. 3, no. 1, 2023, pp. 26-36.

¹⁰ Estelle Brosset, "Enfin ! Le règlement Aarhus est révisé : un nouveau pas vers l'accès à la justice en matière environnementale ?", *Revue des droits et libertés fondamentaux*, RDLF 2022 chron. N°05

¹¹ Favreau, Florian. « ONG et (in)communication extra-financière dans le Pacte vert européen », *Hermès, La Revue*, vol. 89, no. 1, 2022, pp. 40-45.

des zones géographiques européennes, on observe des schémas d'ONG différents selon leur secteur d'action, leur fonctionnement, leurs partenariats... Ces différences sont néanmoins estompées par des défis démographiques, économiques et sociaux, face auxquels une harmonisation européenne est nécessaire. Depuis, le modèle néo-managérial, largement soutenu par l'Etat, prime en Europe mais il ne fait qu'atténuer les différences.

Face à cette hétérogénéité des ONG, j'ai voulu creuser ce qu'il en est du côté des ONGE. Là encore, les chercheurs soulignent le manque d'uniformité du groupe : distinct par leurs positionnements, leurs idées, leurs fonctionnements différents. Doan Lebel et Domitille Desforges mettent en avant que, bien que possédant des objectifs spécifiques différents, les ONGE s'unissent autour d'objectifs globaux communs et, grâce à ce front uni, rassemblent plus de pouvoir de représentation.¹² Liliana Díaz corrobore l'idée d'une union à travers des objectifs généraux environnementaux, mais note tout de même que les ONGE peuvent être classées en sous-groupes en rapport avec leurs liens avec les pouvoirs publics. Il y a des ONGE qui dénoncent la politique, il y a celles qui s'occupent plutôt de l'expertise technique et scientifique et celles qui médient entre la société civile et les institutions. Bien qu'une ONG puisse appartenir à plusieurs groupes, elles se consacrent généralement à un rôle en priorité.

Pour aller plus dans le détail, j'ai voulu creuser les recherches sur une structure d'ONGE en particulier, j'ai choisi Greenpeace, qui est iconique en la matière et s'est implantée à un niveau international. Nadège Fréour souligne que ses revendications sont strictement écologiques, l'ONG tient à rester détachée et adopte un positionnement distancié afin de rester neutre et fidèle à ses revendications. Elle n'accepte par exemple pas de financements publics.¹³ Eric Dacheux s'interroge alors : « Comment une organisation non gouvernementale défendant des idées écologistes peut-elle faire entendre sa voix dans l'espace public et assurer son indépendance financière? »¹⁴, il explique que l'association se repose sur de la communication marketing. Faire de la communication une priorité apporte une grande visibilité à l'association, ce qui donne d'autant plus de poids et d'influence politique à l'ONG.

¹² Lebel, Doan, et Domitille Desforges. « Les ONG de défense de l'environnement », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, pp. 59-61.

¹³ Fréour, Nadège. « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 3, 2004, pp. 421-442

¹⁴ Dacheux, Éric. « Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? », *Hermès, La Revue*, vol. 21, no. 1, 1997, pp. 200

Mon troisième champ de littérature qui construit ce mémoire porte sur les groupes d'intérêts. Dans leur article *L'espace de l'altermondialisme* Nonna Mayer et Johanna Siméant mettent en avant qu'en défendant leurs intérêts sur le plan international les ONG viennent concurrencer l'État, l'article évoque d'ailleurs la notion « d'une internationale civile »: un acteur social au sein des relations internationales. Cette influence et cette capacité de défendre leurs intérêts face aux pouvoirs publics font des ONG des groupes d'intérêt. Terme qui, d'après Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, les définit comme des acteurs centraux "au même titre que les institutions européennes, les gouvernements nationaux ou encore les citoyens européens".¹⁵

Des chercheurs, comme Nathalie Berny, explorent la manière dont les ONG, en tant que groupes d'intérêts, exercent de l'influence à travers des activités de lobbying. Elles ont un accès direct aux décideurs européens en échange d'un apport d'expertise et d'information nécessaire aux institutions pour construire leur politique. Pour plus d'efficacité, des bureaux permanents de certaines ONG internationales ou fédérations d'ONG¹⁶ chargés des activités de lobbying sont implantés à Bruxelles.¹⁷

Méthode

Pour répondre à la problématique, ce mémoire se base sur plusieurs méthodes de recherche. Tout d'abord, sur un plan plus théorique, il est construit grâce l'analyse d'un vaste corpus littéraire. Ce corpus est pour l'essentiel composé d'articles académiques, agrémentés de littérature grise et de quelques discours ou prise de position des acteurs. À cela s'ajoutent l'étude de sources, telles que les communications juridiques ou les sites des acteurs principaux de ce mémoire : les ONGE et les institutions européennes. Enfin je me suis également penchée sur les

¹⁵ Grossman, Emiliano, et Sabine Saurugger. « Une société de groupes d'intérêt ? », *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, 2012, p. 12.

¹⁶ Berny, Nathalie. « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique*, vol. 013, no. 1, 2014, pp. 75-106

¹⁷ Berny, Nathalie. « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, no. 1, 2008, pp. 97-121.

réseaux sociaux, en particulier les posts émis par les ONGE, démarche me permettant de comprendre le positionnement et les actions de ces organisations, et me fournissant des exemples concrets pour mes recherches. J'ai d'ailleurs effectué une petite étude quantitative en comptant et classant les posts sur les réseaux sociaux liés au sujet Green Deal pour pouvoir observer quels acteurs se mobilisent autour de sa cause.

D'autre part, pour plus d'empirisme, mon mémoire est étoffé par l'analyse de trois entretiens.

Le premier entretien a été effectué en anglais et en distanciel avec une Arianna Labasin, employée de l'ONG Bureau Européen de l'Environnement (BEE). C'est un organe existant depuis 1974 qui est centré à Bruxelles et qui fédère 180 ONGE issues des pays Membres de l'UE et de ses voisins, représentant ainsi près de 15 Millions de citoyens. L'ONG fait partie de la coalition Green10. Arianna Labasin sert actuellement de coordinatrice au sein cette alliance des dix ONGE majeures.

Le deuxième entretien s'est fait avec un employé de Greenpeace France qui a préféré garder son anonymat. Cet entretien a été tenu en français et a pu se faire en présentiel, ce qui a facilité la conversation.

Le troisième entretien a été effectué auprès de Johana Bretou-Klein. Elle est chargée de recherche dans un *think tank* qui travaille avec des ONG. Johanna est spécialisée sur les questions environnementales. L'interview a été conduite par en distanciel par visioconférence en français.

Pour les trois entretiens, la liste de questions avait été préparée en amont, bien que durant les échanges les questions pu être quelque peu modifiée pour mieux correspondre à l'expertise de mon interlocuteur.

Plan

Ce mémoire est construit en deux grandes parties.

Dans un premier temps, il s'agit de montrer les liens entre le Pacte Vert et les ONGE, ainsi que d'expliquer les obstacles entravant l'accès des ONGE à la politique du Green Deal.

On y définit le Pacte en soulignant les intérêts communs qu'il partage avec les ONGE. Puis, il s'agit de développer les actes juridiques, ou leur absence, déterminant les droits et le pouvoir des ONG vis-à-vis de la sphère politique, avec une étude particulière des mesures prévues dans le cadre du Green Deal. Ensuite, la définition d'ONGE, en tant qu'ensemble, est mise en avant avec un questionnement sur leur capacité d'agir en tant que groupe légitime et amasser de l'influence malgré l'hétérogénéité des ONGE.

Dans un second temps, il est mis en avant que les ONGE ne sont pas démunies face à ces obstacles : elles possèdent des leviers d'action pour intervenir dans le Green Deal, même si leur participation politique est plutôt indirecte. Elles ont un pouvoir de lobbying qui permet d'influencer les institutions européennes ; elles possèdent aussi un lien avec les citoyens, qui leur permet de faire un rôle de passerelle entre la politique du Green Deal et les futurs électeurs européens et enfin elles possèdent les moyens de réagir, à un niveau plus concret, face aux lois spécifiques du Pacte relatives à leurs domaines d'action.

I. Un Intérêt de la part des ONGE confronté à des freins et un accès restreint au Green Deal

Convergence des intérêts des ONGE et du pacte vert

Dans un premier temps, il s'agit de mieux définir ce qu'est le pacte vert et de souligner comment ses enjeux se rejoignent et sont mêlés aux objectifs des ONG environnementales.

Ursula Von der Leyen a, dès le début de son mandat en décembre 2019, défini les questions environnementales comme une priorité : "Il est minuit moins cinq, mais il n'est pas trop tard" déclare-t-elle.

Dans un contexte, où des rapports du GIEC soulignent la menace et les impacts du réchauffement climatique, où depuis 2009, sur un plan international les Nations unies pour

l'environnement (UNEP) appellent à un "Global Green New Deal" et où les sondages mettent en avant les préoccupations des Européens sur le sujet, Ursula Von Der Leyen lance le chantier du Green Deal, répondant par ce projet aux demandes en termes d'implication écologique.

Dès janvier 2020, le Parlement se place du côté du pacte vert européen et des objectifs de diminution des émissions carbone avec 482 voix favorables, contre 136 défavorables et 95 abstentions.

Les Etats membres, qui n'étaient pas tous préparés à une proposition si ambitieuse, sont moins unanimes : "La forme légale du Pacte Vert étant celle d'une stratégie de la Commission européenne, il n'y a en effet aucune obligation d'accord préalable et certains se plaignent du manque de consultation"¹⁸, la Pologne se montre particulièrement réticente. Néanmoins, le Conseil lors de sa réunion en décembre 2019 prend note du Green deal.

En juillet 2021, le projet devient plus concret avec une première loi prévue dans le cadre du Green Deal qui est adoptée : la loi Climat, loi n°2021-1104, pierre angulaire du pacte, qui structure les actions climatiques à venir pour réduire nos émissions carbone.

Au-delà de cette première avancée, le projet prévoit 75 propositions et révisions de lois pour parvenir à l'objectif ultime d'une neutralité carbone en 2050 et une réduction de 55% des émissions d'ici 2030. Ces lois se regroupent sur plusieurs axes avec diverses missions. Je vais ici développer certains de ces axes principaux :

- Aligner les principaux secteurs économiques sur l'objectif de neutralité carbone, ce qui implique de créer le fond social européen, réformer le marché du carbone dans le secteur du transport ou encore rénover l'énergie dans le secteur du bâtiment.
- Ensuite, il y a l'axe financier pour soutenir la transition écologique, avec notamment une volonté de réformes structurelles, se manifestant par exemple à travers une proposition de changer le semestre européen pour y inclure davantage l'aspect écologique mais aussi le soutien à des secteurs comme l'épargne verte.
- Un autre objectif est de diminuer notre dépendance à l'énergie fossile et ainsi d'augmenter la souveraineté européenne : de ce fait il est prévu de consolider le secteur

¹⁸ Céline, Charveriat « Le pacte Vert : origines et évolution » *GREEN*, vol. 3, n°1, 2023, p.15

de l'énergie renouvelable, tout comme des mesures pour baisser les énergies nocives, notamment par la taxation.

- Le Green deal se fixe aussi comme projet de réformer l'industrie en renforçant la responsabilité écologique des entreprises, en soutenant l'industrie verte et en revoyant les stratégies de concurrence. Par exemple, dans cet axe, en 2022 la loi des batteries durables a été adoptée, n'autorisant que les batteries avec les empreintes carbone les plus propres à accéder au marché européen.
- Des transformations sont aussi prévues dans le secteur de la mobilité, dans ce cadre une loi a été adoptée en octobre 2022 stipulant que l'entièreté des voitures mises sur le marché à partir de 2035 devra être zéro émission selon le standard carbone des voitures.
- Un volet agricole est aussi prévu, avec la stratégie *farm-to-fork* qui, à l'origine, prévoyait des mesures telles que la baisse de l'emploi de pesticides de 50%
- Protéger la biodiversité est également une mission importante du projet. Ainsi, des mesures contre la déforestation sont prises, une loi centrale de cet axe est la loi de restauration de la nature, adoptée en février 2024, qui prévoit de restaurer 20% des habitats maritimes et terrestres endommagés d'ici 2030.
- Contrer la pollution est un autre objectif. Il est prévu d'améliorer le contrôle sur les produits chimiques et de réduire la pollution industrielle.
- L'économie circulaire est aussi mise en avant par le pacte, avec un encouragement à l'écoconception, à réduire les emballages ou lutter contre le greenwashing.
- Enfin, il est prévu d'harmoniser les règles commerciales avec les normes environnementales, climatiques et sociales, axe qui comprend notamment l'idée de quitter le traité sur la Charte de l'énergie.

Toutes ces ambitions présentées par le Green Deal font écho aux aspirations des ONGE. Un des critères qui définit une ONG est la notion d'intérêt public : c'est une organisation engagée à défendre une cause. Les ONGE, sont des structures qui oeuvre pour une cause environnementale. C'est un groupe hétérogène, avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des tailles différentes. Malgré ces différences les ONG à but environnemental partagent des objectifs communs qui les unissent sous cette désignation d'ONGE: le lobbying pour défendre

l'environnement, la mission de sensibilisation aux questions écologiques et enfin le soutien de projets dédiés à l'environnement¹⁹. Ce dernier objectif tout particulièrement amène les ONGE à s'intéresser au Pacte Vert.

De plus, comme cela a été montré ci-dessus le Green Deal est un projet très vaste qui englobe plusieurs secteurs, si bien que même en prenant les ONG à visée environnementale séparément plutôt qu'en tant que groupe, des parallèles peuvent s'établir avec les missions spécifiques des ONG. Par exemple, BirdLife est une ONGE connue qui vise à protéger l'habitat des oiseaux et plus largement la biodiversité, cet objectif renvoie à l'axe biodiversité du Green Deal. Greenpeace a un champ plus large, mais ses actions se concentrent généralement autour d'objectifs consistant à lutter contre la pollution et contre le réchauffement climatique, là encore sa vocation rejoint celle du pacte.

Il faut aussi souligner que, comme cela a été dit, le Green Deal européen est né à la demande de la société civile. Or les ONGE étaient des acteurs centraux de cette demande, comme en témoignent les publications du Bureau Européen de l'Environnement (EEB). C'est la plus grande fédération d'ONG européennes. Son but est principalement de fournir de l'information aux institutions et aux citoyens, à travers des rapports ou des publications. Cependant, il illustre parfaitement la contribution des ONGE à l'heure de demander un changement et faire émerger le Pacte Vert. En effet, dans le magazine du EEB paru suite aux élections européennes de 2019, on retrouve à la une des titres tels que *"May's elections have put climate and nature high on the agenda, says Jeremy Wates"* ou encore *"We need deep change This could deliver it."* la question d'un besoin d'un Green Deal européen y est abordée : cette publication rappelle les aspirations citoyennes d'un environnement sain et débarrassé de pollution. Ces revendications tranchées montrent comment les ONG ont encouragées la naissance de Pacte Vert européen. Les entretiens que ce soit auprès de l'employé de Greenpeace ou de Johana Labasin, qui travaille chez le EEB mettent également en lumière la contribution des ONG à modifier les mentalités et à faire des questions climatiques une priorité dans notre société, un sujet de débat. Elles centrent ainsi l'attention des pouvoirs publics sur la cause environnementale.

¹⁹ Doan Lebel, Domitille Des Forges, « Les ONG des défense de l' environnement », *La Découverte N°6. Regards croisés sur l'économie*. 2009, pp. 59-61.

Par la suite, l'intérêt des ONGE pour le Green Deal est encore à souligner. Une implication dans les lois du pacte votées au fur et à mesure peut se remarquer. Par exemple, quand en 2021 le paquet "*Fit for 55*" est émis, regroupant 13 lois centrées sur l'objectif de baisser l'émission carbone de 55% pour 2030, les ONGE réagissent : en amont du Sommet européen du 24 et 25 mai 2021, une déclaration de la société civile polonaise, allemande et française est signée par 18 associations, dont WWF. Elles demandent une révision des objectifs à la hausse, revendiquant que d'ici 2030 il est nécessaire, écologiquement, d'être plus ambitieux : elles désirent par exemple une rédaction stipulant une baisse d'au moins de 55%, plutôt que de 55% nets. Les associations défendent qu'”En amont de la COP26 de Glasgow, un paquet *Fit for 55* ambitieux pourrait inciter les autres pays du monde à relever leurs objectifs climatiques”.

Ainsi, il est mis en évidence que les objectifs généraux de Green Deal et des ONGE convergent, les représentants de la société civile revendiquent la nécessité d'un engagement écologique de la part des politiques à laquelle le pacte répond.

Implication dans le processus d'élaboration du pacte. La question du pouvoir législatif des ONG: des avancées en la matière qui stagnent.

Malgré cet intérêt des ONGE pour le Green Deal européen, le projet appartient à la sphère politique. La Commission propose la stratégie et les axes à suivre, le parlement vote les lois, il partage un rôle co-législatif avec le Conseil. Les Etats membres sont chargés d'appliquer les lois et la Commission veille à leur application. Le tout noyé dans un système bureaucratique complexe.

Les ONGE bien qu'au cœur du sujet restent en périphérie de ce système, avec un accès limité aux négociations et aux prises de décisions relatives au pacte vert. Ces négociations et ces décisions sont souvent prises en trilogue auquel les ONG n'ont pas d'accès direct.

Bien sûr, en amont des décisions officielles elles peuvent influencer les participants du trilogue. Néanmoins, lors de mon entretien avec un employé de Greenpeace il est mis en avant que,

malgré les jeux d'influence que les ONG peuvent pratiquer, il est difficile de mesurer l'impact réel de cette influence sur les négociations ce qui provoque une certaine frustration.

De plus, l'accès des ONG à la sphère est seulement indirect, officiellement elles ne jouent pas de rôle réel. Aussi, bien que les ONG soient connues comme groupes de pression notoires, et que le pouvoir de tels acteurs est développé par de nombreux chercheurs, dans les faits, leur apport concret politique reste officieux et peu documenté par les médias.

Pourtant, des efforts législatifs pour accorder plus de pouvoir légitime aux ONG ont été faits. Depuis les années 2000, au niveau international, la reconnaissance de l'importance du rôle des ONG se propage. En 1999, Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, fait un discours où il promeut l'importance de fixer et de se tourner vers des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, avec les ONG comme agent facilitateur et de contrôle qui est mentionné. En effet, des antécédents médiatisés ont mis en lumière la capacité des ONG à exercer un rôle de contrôle sur les entreprises, l'exemple le plus connu est sans doute la dénonciation en 1998 par l'ONG britannique Global Witness, de l'exploitation d'esclaves pour produire des diamants. Global Witness, se fait un devoir d'attirer l'attention sur ces diamants sales, ces "*blood diamonds*" mis sur le marché par des entreprises qui s'enrichissent, telles que De Beers. Grâce à cet éclairage, des mesures sont prises : le système de contrôle du Processus de Kimberley est créé, permettant de certifier qu'un diamant n'est pas produit salement. Processus qui est rendu obligatoire par la loi en Europe depuis 2002.

Ce genre d'affaire met en lumière le fait que, si les citoyens ne se penchent pas minutieusement sur chaque rapport d'entreprise, les ONG, pour défendre leur cause, se donnent les moyens de scruter et de surveiller les opérateurs économiques.

Aussi, ce rôle de contrôle est reconnu par les pouvoirs publics. Le 25 juin 1998, la Convention d'Aarhus est signée par l'Union Européenne et des pays voisins (38 pays au total). Entrée en vigueur depuis 2001, elle porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Plus concrètement elle garantit aux ONG et aux citoyens un accès aux informations sur l'environnement détenue par les autorités publiques, si l'information n'est pas accessible publiquement le droit de les demander est prévu.

Elle prône également une démocratisation du processus de prise de décision, néanmoins son application est complexe : “la participation à la prise de décision se pratique actuellement selon des modalités très différentes dans les Etats européens”²⁰ . Malgré certaines procédures, telles que les débats publics par exemple, la participation citoyenne est loin d’être systématique.

Enfin, la convention permet d’étendre les conditions d’accès à la justice en matière d’environnement. En 2006, la convention est révisée une première fois avec le règlement n° 1367/2006, l’accès à la justice pour les ONG est concrétisé : cela permet aux ONG, ayant trait à la protection de l’environnement, d’engager des procédures d’examen interne contre les décisions des institutions et organes de l’UE devant les juridictions européennes.

Cette convention est une avancée phare pour les ONG, qui se retrouvent munies d’outils législatifs leur donnant accès à la justice pour mieux défendre la cause environnementale, notamment face aux entreprises et aux organes institutionnels.

Cependant cette avancée a ses limites. Dès 2008, l’UE est dénoncée pour ne pas respecter la convention. De plus, les conditions de demande d’examen interne sont strictes, rendant l’accord d’Aarhus improductive : la Cour de justice de l’UE a en effet refusé plusieurs recours déposés par des individus et des associations au motif que leurs requêtes étaient irrecevables.

Enfin, la Convention accorde surtout un pouvoir de contrôle aux ONG, mais leur participation aux processus de décisions n’est pas renforcée et reste donc officieuse.

Depuis 2006, il n’y a pas d’avancées majeures, aussi l’émergence du Green Deal apporte un espoir aux ONG, qui attendent du changement.

Ursula Von Der Leyen, présente le Pacte Vert comme un projet de transition écologique visant à inclure tout le monde, la notion de parties prenantes, impliquées dans le projet, est mise en avant, cela laisse paraître que les espoirs des ONG ne sont pas vains.

De fait, le Green Deal consacre certains efforts pour inclure les ONG. Dans la Communication officielle du Pacte (COM(2019) 640 final) publié par la Commission le point 4 intitulé “Il est temps d’agir ensemble : un pacte européen pour le climat” se concentre sur l’idée d’inclusion

²⁰ Prieur, Michel, “La Convention d’Aarhus, instrument universel de la démocratie environnementale”. 1999, *Revue juridique de l’environnement*, p.21

des parties prenantes. Le point central de ce volet porte sur une révision de la Convention d'Aarhus.

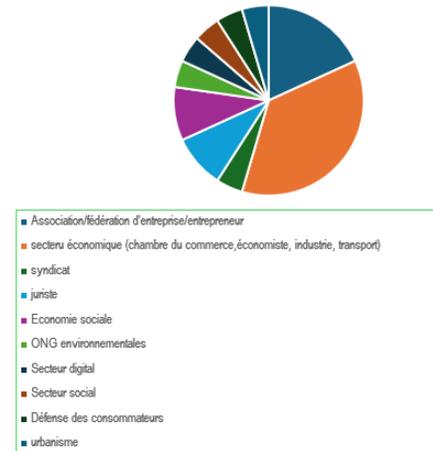
Ainsi en 2021, le règlement (UE) 2021/1767 modifie à nouveau cette convention. Le changement n'est pas révolutionnaire, dans la mesure où seuls deux articles du règlement européen d'Aarhus sont ajoutés. Cependant la portée de cette évolution améliore tout de même la situation pour les ONG qui souhaitent utiliser la procédure d'examen interne ou plus exactement faire recours et demander un réexamen en cas de besoin. En effet, la procédure administrative en elle-même est modifiée et élargie à « tout acte non législatif ayant un effet juridique et extérieur ». Un recours peut être demandé, par des citoyens ou des ONG, tant que l'infraction au droit de l'environnement et les conséquences pour le plaignant sont démontrées, et si la demande est soutenue par au moins 4 000 citoyens résidant "dans au moins cinq États membres et qu'au moins 250 membres du public proviennent de chacun des États membres". Par ailleurs, sur un plan juridique, les ONG ont gagné le droit de représenter un membre du public, à la place d'un avocat, lorsqu'il conteste la légalité d'une décision. Ces modifications visent à améliorer le rôle des ONG en tant que superviseur des politiques environnementales.

D'autre part, le Green Deal contient aussi des mesures accentuant les exigences et la responsabilité environnementales des entreprises. Par exemple, à partir de 2023, toutes les grandes entreprises de l'UE et toutes les entreprises cotées devront publier des rapports basés sur des normes formelles d'information permettant un traitement informatique. Grâce à ces nouvelles exigences les ONG ont accès à plus d'informations environnementales relatives aux entreprises.

Enfin, il est important de noter que le Pacte Vert souhaite ouvrir la communication avec les parties prenantes. A cette fin, la plateforme « Prêts pour l'avenir » a été créée, elle contient le site "Donnez votre avis : simplifions !" permettant aux citoyens et toutes les parties intéressées de donner son avis en termes de législation, on y trouve un groupe d'experts "composé des États membres, du Comité des régions, du Comité économique et social européen et des parties prenantes représentant un intérêt commun dans divers secteurs" qui a la charge d'analyser la juridiction afin de réduire les dépenses inutiles.

La composition de ce groupe d'experts composés des parties prenantes est disponible : on remarque que sur 22 experts, seul un membre représente les ONG: Mr Ten Brink Patrick du BEE. Cela montre que les ONGE ne sont pas oubliées par le pacte vert, néanmoins, malgré leur expertise dans le domaine environnemental, on ne leur accorde pas une grande importance dans ce projet notamment comparés à des acteurs tel que les opérateurs économiques ou les fédérations d'entreprises comme le montre ce graphique que j'ai réalisé (les ONGE sont représentées en vert clair)

Répartition du nombre d'expert de la plateforme selon leur domaine



Suite à ce développement des mesures prises par le Green Deal, on peut analyser que le projet ne fait que renforcer le rôle de surveillance et de contrôle des ONGE sur les entreprises et les pouvoirs publics, rôle qui par ailleurs leur était déjà attribué. D'une certaine manière malgré les améliorations et les avancées juridiques, ce sont surtout les procédures et leur portée qui sont transformées, pas le rôle accordé aux ONGE. Pour une stratégie si ambitieuse qui mise sur l'inclusion des parties prenantes, la place accordée aux ONGE semble faible: aucune loi n'est vraiment dédiée à leur situation ou à leur pouvoir. De manière directe et officielle, elles paraissent n'avoir aucun accès au processus de construction, d'évolution ou de négociation du projet. Il n'y a pas de dispositions permettant de valoriser leur point de vue, telles que de grands débats ouverts.

Au final, malgré un Pacte qui tente d'améliorer la puissance des ONGE, l'accès à la sphère politique reste limité, comme en témoigne Johanna Bretou Klein lors de l'entretien "si je suis honnête, [les ONG] ont quand même pas une influence énorme sur tout ce qui est instances de l'Etat", les ONGE agiront ouvertement par plaidoyer et bien souvent indirectement par jeu d'influence, mais leur point d'entrée aux négociations se limitent là.

Une union peu évidente des ONGE pour atteindre plus de pouvoir

Confronté à cette difficulté d'accès, les ONGE cherchent des moyens pour arriver malgré tout à influencer et gagner plus de pouvoir. Aussi, les ONGE décident de faire le choix de l'alliance : former des coalitions pour avoir plus de poids.

Cette solution n'est cependant pas aisée à mettre en place à cause de l'hétérogénéité des ONGE. Ces divergences sont une richesse car chaque ONG a un domaine de spécialité autour de sa cause, néanmoins c'est un frein à l'heure de faire front commun face aux pouvoirs publics.

En effet, les ONG sont des instituts à but non lucratif légalement rattachées à leur pays d'origine et régies par le statut des associations. On remarque que leur fonctionnement, leur domaine d'intervention, leurs objectifs ou encore leur rapport aux institutions ne sont pas uniformes.

Dans un premier temps, cette hétérogénéité s'explique notamment grâce aux divergences des modèles associatifs en fonction des zones géographiques européennes : "On peut expliquer la diversité des secteurs non lucratifs européens par leur encastrement historique et institutionnel"²¹. Divers critères, tel que le rapport avec l'Etat et même la religion ou encore le niveau d'avancées sociales dans un pays vont forger des tendances vers lesquelles les institutions sans but lucratif vont tendre. Ainsi cinq variantes européennes peuvent être identifiées bien que "Ces variantes sont des schématisations auxquelles aucun Tiers secteur européen ne correspond exactement"²². Nous trouvons ainsi un secteur associatif avec un fonctionnement assez libéral qui se financent en partie via des contrats plutôt que des subventions chez les anglo-saxon, une variante qualifiée de "corporatiste" en Europe continentale avec une collaboration étroite avec les pouvoirs publics, dans les pays nordique les associations se distinguent par leur tendance plus socio-démocratique. La variante méditerranéenne est divisée entre des structures anciennes marquées par la religion et le principe de charité et des structures récentes plus laïques. Les pays de l'Est ont un secteur associatif moins développé, car réprimé sous le régime communiste, qui couvre principalement le domaine récréatif. Ces différences ont tendance à s'estomper face aux défis démographiques,

²¹ Archambault, Édith. « Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, no. 3, 2017, p.480

²² *Ibid*

économiques et sociaux, qui nécessitent une harmonisation européenne ; et depuis un modèle néo-managérial, soutenu par l'Etat, prime.

Néanmoins cette division historique, bien que schématisée et ne correspondant pas exactement à la réalité des instituts à but non lucratif, tels que les ONG. Elle illustre cependant leur côté hétérogène. Les grandes ONG sortent de ce cadre continental, elles sont généralement implantées sur une sphère internationale et moins ancrées à leur pays d'origine, mais les clivages présentés, à savoir domaines d'intervention, positionnement, lien avec les pouvoirs publics, mode de fonctionnement et de financement...restent des critères de division qui s'appliquent.

Les ONG à visée environnementale ne sont pas épargnées. Elles ont des domaines d'action qui varient, tout comme des objectifs spécifiques différents. Ainsi pour ne citer que des ONG ou groupe d'ONG actifs dans le projet du Green Deal, on peut mettre en avant la fédération d'ONG Transport et Environnement qui a pour objectif central de conduire à un système de transport décarboné en 2050, protégeant la santé humaine et abordable pour tous, parallèlement on trouve aussi une ONG comme BLOOM qui a pour but de lutter contre la destruction de l'océan, du climat et des pêcheurs artisans. En dehors, du domaine environnemental très large qui les rattache, ces ONG ne sont pas liées entre elles, elles ne défendent pas les mêmes positions ni les mêmes avis. Aussi, représenter les ONG comme une entité, peut sembler difficile à mettre en place.

En dehors, de leur domaine respectif, d'autres disparités au sein des ONG sont aussi à souligner sur la question des échelles d'actions (internationales, nationales, régionales) ou des moyens financiers (Greenpeace avec environ un budget annuel d'environ 410 millions d'euros, ou 28 millions pour Greenpeace France, ne connaît pas les mêmes limitations qu'une ONG régionale). Ou encore, au niveau des méthodes employées, par exemple Greenpeace a plutôt tendance à construire ses actions autour d'une logique de dénonciation alors que WWF par exemple privilégie le dialogue avec les pouvoirs publics.

Enfin, certaines ONG comme Greenpeace adoptent des positionnements distancés qui ne facilitent pas les alliances. Un des principes de l'organisation est de rester indépendante pour conserver sa neutralité et pour qu'ainsi elle puisse suivre ses revendications, libre d'influence extérieure. Si cette position s'applique surtout aux pouvoirs publics et aux entreprises, dont l'ONG refuse toute contribution financière, ce principe d'indépendance concerne tout partenariat en général : "S'il arrive que Greenpeace se mobilise ponctuellement aux côtés

d'autres partenaires associatifs pour des actions écologistes ou pacifistes, la coopération au sein d'un mouvement social plus vaste ne fait pas partie de ses traditions militantes" ²³. Ce positionnement peut rendre une union des ONGE plus difficile. Lors de l'entretien, l'employé de Greenpeace fait remarquer que l'organisation ne souhaite pas se dénaturer : une alliance avec des ONG défendant la cause environnementale est souhaitable, dans la mesure où cela donne du poids à la voix environnementale et cela place l'organisation dans un réseau, ce qui est valorisant politiquement. Néanmoins elle ne souhaite pas s'engager dans une relation de partenariat contraignante, qui pourrait conduire à des compromis de la part de Greenpeace. Ainsi, bien qu'une alliance des ONGE apporte des avantages et est souhaitée, cette union demeure limitée par le positionnement de certaines ONG.

Malgré ces difficultés, les ONGE arrivent à se présenter comme un groupe uni autour de la cause environnementale. Ce n'est pas une alliance formelle de la part de toutes les ONG à visée environnementale, mais plutôt une image qu'elles mettent en avant. Plus précisément, la notion de "représentation politique" ²⁴ permet de définir les ONGE comme une entité.

Aussi, les ONGE gardent leurs propres opinions, qui parfois divergent et tentent de défendre leur propre intérêt. Néanmoins, quand les propositions législatives sont rendues publiques, les ONGE se présentent alors comme un groupe soudé et font ainsi globalement front uni.

Au-delà de cette union pour représenter la notion d'ONGE en général. Certaines ONGE vont faire le choix d'une alliance plus formelle au sein de coalition.

La Coalition majeure qui illustre les avantages de ce choix d'alliance est le Green 10. La coalition est créée en 1991, avec, à son origine, 4 membres. Elle s'agrandit au fur et à mesure et est aujourd'hui composée des dix ONGE majeures ou fédération d'ONGE actives au niveau de l'UE (*BirdLife*; *Climate Action Network (CAN)*; Bureau Européen de l'Environnement (BEE); *Friends of the Earth*; *Greenpeace* ; T&E (Transport et Environnement); WWF; *Naturefriends*; *Bankwatch Network and Health and Environment Alliance (HEAL)*)).

²³ Fréour, Nadège. « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 3, 2004, p. 423

²⁴ Hanspeter Kriesi, « The Organizational Structure of New Social Movements in a Political Context », dans Doug McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald (eds), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framing*, Cambridge University Press, 1996, p. 153)

Le but de ce groupe est de pouvoir communiquer des réactions et des recommandations communes auprès des pouvoirs publics européens. Ces communications sont lourdes de poids, en effet ce groupe, en additionnant les membres des 10 organisations, représente plus de 80 Millions de citoyens européens. La coalition, composée de spécialistes en la matière, offre une expertise environnementale et est en contact avec les institutions européennes.

Nous avons mis en avant qu'à cause de leur position divergente, unir les ONGE peut être complexe, mais la coalition ne vise pas à former une entité soudée, le but est de s'harmoniser pour défendre et pousser les politiques environnementales. Cela requiert un travail de coordination, mais ce travail en vaut la peine. Grâce à son poids et son expertise Green 10 s'ouvre un accès aux négociations politiques européennes. Bien que les négociations juridiques majeures officielles se passent toujours en trilogues, avec un accès restreint, les négociations en amont sont bien moins inaccessibles. Le Green 10 bénéficie d'un accès privilégié à cette influence plus indirecte. Les institutions valorisent son avis. Par exemple, en 2020, la veille des sessions de la formation "Environnement" du Conseil, une réunion est organisée par la présidence allemande du Conseil de l'UE et la commission européenne avec Green 10.

Le poids politique de cette coalition est d'autant plus important du fait de son intégration au CSCG. C'est une coalition de quatre coalitions majeures en termes d'exclusion sociale et de pauvreté, d'environnement, de développement et de défense des droits de l'homme. C'est une opportunité politique car la « CSCG est en effet l'aboutissement de relations de coopération que des ONG européennes ont construites dans le secteur d'action publique »²⁵.

En conclusion, cette première partie montre que le Green Deal porte sur le domaine d'expertise des ONGE, qui par conséquent font preuve d'intérêt à son égard. Pourtant, l'intégration et la place accordée aux ONGE par le Pacte Vert est faible. De plus, le pouvoir juridique et officiel des ONGE est limité et ne leur donne pas d'accès direct aux négociations et aux prises de décision. Parallèlement, l'hétérogénéité des ONGE vient compliquer la donne, avec une divergence des positions politiques. Pourtant, il apparaît que les ONGE arrivent à dépasser leurs différences pour offrir un front commun face à la difficulté d'accès aux négociations. Elles s'allient pour amasser du pouvoir et de l'influence. Aussi, si elles n'ont pas

²⁵ Sonia Mazey et Jeremy J. Richardson, « Environmental Groups and the European Community : Challenges and Opportunity », *Environmental Politics*, 1992, p. 121

d'accès direct aux négociations, avec cette influence, elles gagnent un accès indirect et ont ainsi la capacité d'influencer le Green Deal européen dans l'ombre des pouvoirs publics. Il s'agit maintenant de mettre en avant le rôle et l'influence que les ONGE ont sur le Pacte Vert.

II. Malgré ces difficultés, les ONGE possèdent des leviers d'action pour intervenir dans le Green Deal

Un pouvoir de lobbying

Nous avons mis en avant la capacité des ONGE à réunir de l'influence, d'autant plus quand les groupes forment une alliance : cette capacité d'influencer la politique fait des ONGE des groupes d'intérêts.

Les groupes d'intérêts sont appelés ainsi car ils représentent et défendent leurs propres intérêts et positions auprès des pouvoirs publics, à échelle nationale ou européenne. De nombreuses recherches soulignent l'importance de ces groupes dans la sphère de pouvoir en Europe : ce sont “ des acteurs centraux au même titre que les institutions européennes, les gouvernements nationaux”²⁶. En effet, bien qu'ils n'aient pas d'accès formel aux négociations, ils ont accès direct, via des réunions ou des échanges privés, aux décideurs, principalement les institutions publiques, qui vont mener les négociations finales. Par leur influence sur eux, les groupes d'intérêts tel que les ONGE arrivent à avoir une certaine emprise sur les décisions politiques.

²⁶ Grossman, Emiliano, et Sabine Saurugger. « Etudier les groupes d'intérêt en Europe », *Politique européenne*, vol. 7, no. 3, 2002, p. 5

Afin d'optimiser leur pouvoir en tant que groupes d'intérêts, des stratégies de lobbying vont être adoptées par les ONGE. Ainsi, elles vont modifier leur mode de fonctionnement, que ce soit au niveau de l'organisation interne ou même du point de vue de la nature de leur action, afin de pouvoir s'adapter au mieux à l'arène bruxelloise et entretenir un dialogue avec les institutions.

De fait, alors qu'historiquement les ONGE sont connues comme des mouvements sociaux agissant par le biais de la mobilisation citoyenne, leurs membres et adhérents jouant un rôle actif au sein de l'activité du groupe, ce rôle va peu à peu devenir secondaire quand les ONG commencent à transformer leurs actions vers un objectif de représentation politique. Elles vont alors se focaliser sur l'expertise et l'information, qui sont les biais qu'elle va offrir aux pouvoirs publics pour légitimer sa présence sur la sphère politique. Les structures mêmes des ONG changent aussi: elles deviennent notamment plus hiérarchisées et l'intervention des adhérents est réduite à des actions ponctuelles, ils ne sont plus aussi nécessaires au fonctionnement quotidien de la structure.

Enfin pour pouvoir exercer au mieux le pouvoir de lobbying, les fédérations d'ONGE telles que le BEE, ainsi que les grandes ONGE internationales, telles que Greenpeace, Friends of the Earth ou WWF, vont s'implanter de façon permanente à Bruxelles avec des bureaux salariés sur place.

Ces bureaux permanents sont la clé pour comprendre comment les ONGE exercent leur influence. Ils sont en contact et collaborent avec les membres de l'organisation internationale implantés dans les différents pays de l'UE. Cela se manifeste par des interactions telles que la gestion de groupes de travail et la participation à des instances de décision collective, ainsi que par l'échange d'informations. De cette manière, ces bureaux mobilisent efficacement leurs membres locaux pour recueillir des informations sur les questions environnementales, qu'ils centralisent et analysent ensuite.

Or pour mener et élaborer leur politique les institutions ont besoin de ces informations, notamment de l'état des lieux sur le terrain, les besoins concrets et locaux, les relevés techniques et scientifiques... Aussi, les bureaux sont en lien avec les autorités. Ces rapports avec les institutions offrent un échange mutuel d'information : si les ONGE offrent une expertise technique, elles en apprennent plus sur des politiques à mener. Cette connaissance est mise à profit par les membres nationaux des ONGE qui se préparent en avance aux questions politiques

à venir, elles prennent d'ailleurs de l'avance sur la question par rapport aux institutions nationales ou régionales et jouent alors parfois un rôle de "contre-pouvoir, notamment auprès d'administrations qui cherchaient à fonder et stabiliser une action publique naissante"²⁷. De plus, en apportant leur expertise, les ONGE participent à des réunions et ont l'opportunité de placer des recommandations, elles participent aux débats et à l'élaboration politique en amont des négociations officielles.

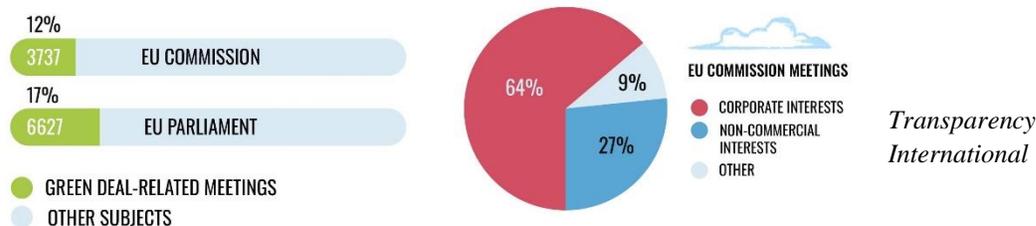
Il faut tout de même souligner, que si la présence des bureaux permanents à Bruxelles ainsi que la nature de leurs activités est documentée, les réunions entre les institutions et les ONGE restent informelles. Aussi, il y a peu de trace écrite sur l'influence réelle exercée par les organisations environnementales, la décision finale est prise par les institutions, c'est surtout leur rôle qui est relayé par les médias.

Néanmoins, si le contenu des échanges entre les groupes d'intérêts et les institutions ne sont pas révélés, les déclarations d'activités lobbyistes permettent, jusqu'à un certain point, d'observer et d'analyser l'influence exercée sur certains sujets. En effet, en France, depuis 2017 les lobbyistes ont pour obligation de se déclarer à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). A l'échelle européenne, un registre de transparence existe depuis 2011. Il n'est pas obligatoire pour les lobbyistes de s'y inscrire, mais de nombreux avantages incitent à l'inscription, elle permet notamment l'obtention d'une accréditation permettant d'entrer dans les locaux du parlement sans invitation.

Grâce à ces outils, il est possible de connaître le nombre d'activités de lobbying exercées par les groupes d'intérêts, ainsi que le sujet global de ces activités de lobbying. Ainsi, l'ONG *Transparency International*, qui a pour but de lutter contre la corruption, analyse fréquemment les données recueillies. Leurs données, étudiées entre juin 2019 et décembre 2023, sur un champ de 21 768 rencontres entre les groupes d'intérêts et la commission et 54 023 rencontres entre les groupes d'intérêts et le parlement européen, permettent de montrer que le Green Deal est une des politiques la plus sujette à l'influence lobbyiste : 12% des rencontres entre la Commission et les groupes d'intérêts et 17% des rencontres entre le Parlement et les groupes d'intérêts portent sur le Pacte Vert. Bien que les activités lobbyistes en question sont majoritairement

²⁷ Berny, Nathalie. « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, no. 1, 2008, p. 97.

reliées à des opérateurs économiques (à hauteur de 64%), les ONG restent fortement présentes (27% des rencontres autour du Green Deal les concernent).



On peut donc observer que sur les questions environnementales relatives au Pacte Vert, les ONG sont très actives et échangent fréquemment avec les décideurs européens, ce qui permet d’entrevoir leur influence sur le sujet. Malheureusement, le lobbying des groupes commerciaux est un obstacle de taille : leur influence est plus forte comme le montrent les données ou encore comme le précise Ariana Labasin dans son entretien. La coordinatrice du Green 10 note d’ailleurs que l’influence des ONG est en baisse par rapport à ses concurrents de lobbying.

Il faut aussi souligner que cette influence reste interne à la sphère bruxelloise, avec des échanges privés. Si la valeur quantitative des échanges lobbyiste est transparente, la valeur qualitative reste méconnue et difficile à mesurer, les décisions finales, à la suite de tous ces échanges, étant prises par les institutions.

ONGE, passerelle entre la politique et la société civile

Dans une Europe démocratique, les citoyens européens, possédant le droit de vote, sont des acteurs importants. Or, la confiance citoyenne dans les institutions laisse à désirer.

Edgar Morin, philosophe de la complexité, caractérise notre époque comme un “festival d’incertitude” marqué par une situation de “polycrise”, un concept qui évoque l’entremêlement de diverses crises successives (crises économiques, sanitaires, environnementales, migratoires, politiques...). Dans ce contexte, une défiance envers le pouvoir politique et les institutions s’est instaurée. Des critiques s’élèvent contre la gestion de ces crises : “Les interventions de l’Etat et

la coopération internationale n'ont pas réussi à y répondre efficacement"²⁸. L'eurobaromètre de la confiance politique montre que l'image de l'UE est positive à 47%, les gouvernements nationaux inspirent plus de défiance, avec seulement 37% de confiance accordée.

Cette méfiance impacte les mesures politiques : il est plus difficile de mener des actions collectives, de plus cela rend les projets de long terme plus incertains.

Le Green Deal, se retrouve ainsi dans une position délicate. Son efficacité repose sur une gestion progressive, sur une longue durée, dépassant le simple mandat européen. Aussi, les prochaines élections européennes, en juin 2024, jouent un rôle crucial. Le changement parlementaire peut changer les priorités et risque même de marquer la fin de la stratégie adoptée par Von der Leyen.

Les ONG, représentantes de la société civile, sont une passerelle entre le Pacte Vert et les citoyens européens. Elles ont la capacité de sensibiliser la population. Elles peuvent donc jouer rôle en influençant l'opinion des citoyens, ce qui peut être crucial car ils sont électeurs européens et peuvent aussi participer à la politique via les initiatives citoyennes notamment.

Les ONG, et les ONGE, possèdent des capitaux collectifs et symboliques forts. Les structures rallient les citoyens autour de causes et forment ainsi de vastes réseaux. A titre d'exemples, une grande ONG comme Greenpeace compte plus de 3 Millions d'adhérents et une ONG, comme Le Réseau Action Climat (CAN) fédère plusieurs associations rassemble jusqu'à 44 Millions adhérents. En dehors de ces adhérents, les ONG possèdent des réseaux sociaux actifs, grâce auxquels elles peuvent organiser des actions ponctuelles (manifestations, pétitions) en mobilisant plus de monde. Elles ont ainsi accès à un vaste réseau. Symboliquement, les ONG se sont imposées comme des structures légitimes, disposant d'une reconnaissance de la société. L'engagement associatif est valorisé, c'est une expérience mise en avant qui peut être mise sur un CV par exemple. Elles sont associées à des valeurs citoyennes fortes.

Aussi, les ONG entretiennent un lien particulier avec les citoyens, surtout les générations plus jeunes. Au contraire des instances politiques qui inspire la défiance, aujourd'hui l'activisme auprès d'ONG représente une alternative à l'engagement politique traditionnel à travers des partis ou des syndicats. C'est une forme d'exprimer ses idées qui correspond mieux aux attentes

²⁸ Gala Diaz Langou, « La "polycrise" que nous vivons menace la cohésion sociale et les institutions démocratiques », *Le Monde*, 9 avril 2024

des jeunes : «L’engagement associatif correspond à leur demande d’actions concrètes et directes. Il répond à une conception de l’engagement plus libre, sans embrigadement, sans tutelle hiérarchique».²⁹

Dans le cadre du Green Deal, les ONGE mobilisent leurs réseaux et contribuent à forger l’opinion publique sur le sujet. Deux rôles distincts peuvent être identifiés : le soutien et la défense du Pacte face aux critiques et la fonction de relais d’information. Les ONG propagent et font connaître les mesures institutionnelles en matière d’environnement.

Les ONGE mettent leurs sites web et leur réseaux sociaux à contribution pour montrer sans équivoque leur position et défendre le Green Deal européen. Ainsi face aux dérogations et à l’affaiblissement des mesures de la PAC, des organisations comme générations futures postent leur soutien aux mesures prévues par le Pacte Vert. Elles montrent ensuite leur mobilisation en publiant une lettre ouverte envoyée à Ursula Von Der Leyen et cosignée par 116 organisations environnementales, scientifiques, sociales, agricoles, de coopération au développement et chrétiennes. Elles réitèrent leur désir de respecter le Green Deal et de ne pas céder au lobby de l’industrie agricole. Le format d’une lettre ouverte, accessible sur les sites des organisations signataires montre bien la volonté de partager leur opinion au public et à leur réseau.

Un autre exemple du soutien public et assumé des ONGE pour le Green Deal qui peut être souligné, sont les post émis par exemple par *Birdlife* pour défendre le Pacte face aux critiques qu’il a subies durant les manifestations agricoles en janvier et février 2024. L’ONG internationale publie un article sur son site et sur LinkedIn intitulé “5 things you need to know about the farmer protests” : le premier point abordé est “[le Green Deal n’est pas le coupable]”. Birdlife explique que bien que les règlements européens soient tenus pour responsables de la situation désastreuse des agriculteurs, cela ne reflète pas la réalité. Ceux qui se plaignent le plus des mesures du Green Deal, en termes de réduction des pesticides notamment, sont les plus grosses firmes agricoles, représentant 20% des agriculteurs les plus riches. De fait, le problème dans le secteur agricole, loin de venir du Pacte Vert, réside dans le système qui priorise et accorde plus d’aides à ces grosses firmes qui privilégient de grand rendement. Birdlife précise qu’au contraire les mesures du Green Deal sont en deçà des besoins et des exigences des

²⁹ Muxel, Anne. « L’engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Projet*, vol. 316, no. 3, 2010, p. 62)

scientifiques, et que, de surcroît, la Commission européenne n'a pas réussi à mettre en œuvre deux des principales mesures prévues : la loi sur la réduction des pesticides et le cadre pour un système alimentaire durable.

Cet article de *Birdlife*, en plus de soutenir publiquement le Green Deal, vise surtout à contrer la désinformation sur le sujet et à propager non seulement leur position mais aussi les avancées des mesures européennes.

En effet, par manque de médias européens, les ONG, suivies par leurs réseaux servent en partie à véhiculer des informations sur le Pacte Vert. Pour mettre en lumière ce rôle, j'ai cherché 100 posts sur les réseaux sociaux, communiquant et faisant connaître le Green Deal, que j'ai classé selon la nature de leur publicateur : ONGE, entreprises, juristes, conseillers, politiciens, privé, média, experts techniques/universitaires. Les ONGE étaient à l'origine de 19% des posts, le BEE étant particulièrement actif. Elles montrent ainsi comptées parmi les acteurs les plus actifs sur le sujet, en deuxième place cependant, derrière les entreprises. Les opérateurs économiques, surtout dans le secteur de l'énergie, du transport et du bâtiment communiquent également de manière active, les entreprises dans leur ensemble représentent 28% des posts.

Malgré cette deuxième place, on peut conclure que les ONG s'emploient à forger une image positive du Green Deal. A quelques semaines des prochaines élections européennes, il semble d'autant plus évident que ce pouvoir d'influencer les électeurs est important et a un impact sur la politique du Pacte Vert.

Le pouvoir des ONGE est plus adapté à des projets plus spécifiques et moins politiques que le Green Deal

“Le Green Deal reste un sujet lointain pour moi”, Greenpeace n'a pas attendu le Pacte Vert pour agir : “on continue nos activités quotidiennes de communications, parfois on lance des actions, c'est là notre travail quotidien”, “chacun son rôle” souligne l'employé de Greenpeace, “ce n'est pas notre job” renchérit Johanna Bretou dans son entretien sur la question de l'implication politique.

Le Green Deal est une feuille de route, une stratégie politique globale, qui comprend des orientations politiques dans de nombreux secteurs. Or les ONG, prises individuellement ont des rôles spécifiques. Aussi, leur nature intrinsèque ne les pousse pas à intervenir dans l'élaboration politique.

En effet, les ONG ont des moyens limités. Au niveau financier, certaines ONG dépendent du montant des subventions qu'elles reçoivent. D'autres, comme Greenpeace, doivent aller récolter des dons privés et lancent donc des démarches pour collecter des fonds. De même, au niveau technique, les équipes sont limitées et sont déjà très chargées. Elles s'occupent par exemple d'obtenir des autorisations pour occuper une rue ou une place, ou encore surveillent et font des rapports sur des activités de déforestation. Aussi, ces ONG n'ont pas le temps ni l'argent pour se permettre d'élaborer une politique globale qui transcende le secteur de spécialité de la structure. L'élaboration de politique reste le domaine des institutions.

Bien sûr, elles possèdent une expertise sur la question climatique, elles connaissent les besoins en la question, les problèmes de terrains et réfléchissent aux meilleures alternatives. Un projet tel que le Green Deal les intéresse car il promeut des valeurs qui leur sont communes, mais pour être efficaces, les ONG choisissent leur combat de façon à avoir un impact. Aussi, elles se mobilisent davantage sur des projets plus spécifiques qui les concernent directement.

Par exemple, l'ONG Transport et environnement s'intéresse au volet transport du Pacte mais beaucoup moins à l'axe agriculture du Green Deal, ou tout autre axe par ailleurs. Ou encore les ONG défendant la biodiversité vont concentrer leur effort sur le volet biodiversité. Les ONG vont donc se mobiliser, mais cette implication va surtout s'observer au moment de faire passer des lois relatives à leur champ d'expertise.

La loi restauration de la nature (LRN) illustre parfaitement cela. En 2019 lors de la communication du pacte Vert, la réhabilitation des habitats naturels est présentée comme un pilier de la stratégie européenne.

En juin 2022, une proposition de règlement, du parlement et du Conseil, relatif à la restauration de la nature est émise par la Commission. Elle prévoit la réhabilitation de 20% des écosystèmes endommagés, en prenant en compte les forêts, les terres agricoles, les écosystèmes côtiers et marins, ainsi que les eaux douces ou en milieu urbain.

En novembre 2022, les ONG défendant la protection des habitats marins (France Nature Environnement, Bloom, Seas at Risk, ClientEarth, WWF, Birdlife...) publient une prise de position commune sur cette loi: une analyse de la loi est mise en avant, le projet de restauration de la nature est qualifié de prometteur mais “des objectifs clairs, efficaces et contraignants font toujours défaut”. Les ONG mettent l’accent sur les points cruciaux à prendre en compte pour permettre de mettre en œuvre le projet défendu : revoir la politique de pêche commerciale, définir des objectifs plus ambitieux, privilégier la restauration passive en protégeant des zones, inclure les citoyens au projet et prévoir un financement solide. Pour chaque point, les ONG soulignent les articles de la proposition de règlement à conserver mais aussi les points à améliorer : des précisions nécessaires ou des procédures pour garantir le bon fonctionnement du règlement. Par exemple les ONG notent un besoin d’“introduire une évaluation préventive spécifique de la LRN pour toute activité humaine susceptible de porter atteinte aux zones de restauration afin de garantir une non-détérioration effective”.

Cette publication met en valeur la façon dont les ONG peuvent utiliser leur expertise sur leur domaine de spécialisation pour analyser des propositions politiques, mais aussi leur force de proposition sur les sujets spécifiques.

Le 1er juin 2023, des manifestations devant le parlement opposent les agriculteurs et les pêcheurs luttant contre cette loi à des groupes écologistes tels que l’ONG allemande NABU. Face à la controverse, les ONG luttant pour préserver la biodiversité se mobilisent et lancent “un appel” aux Etat membres et aux parlementaires pour les inciter à voter une LRN forte.

Malgré les protestations contre cette loi, le 27 février le règlement est adopté (336 députés européens ont voté pour, 300 contre et 13 abstentions). Néanmoins, la version retenue est moins complète que la proposition initiale de la Commission, les contraintes pour les agriculteurs par exemple ont été revues à la baisse.

L’observation de cette loi concrète permet de constater que la mobilisation des ONG est plus documentée (articles de presse, reportages télévisés) à un niveau plus spécifique. Les ONG consacrent des moyens, au niveau du temps, de leur équipe et de leur compétence, pour analyser de manière plus élaborée les politiques sur leur champ de spécialité. Elles sont présentes, non seulement, pour analyser et diffuser des informations, mais aussi au travers d’actions comme les manifestations.

Le Pacte Vert apparaît alors comme une stratégie trop globale: il suscite l'intérêt mais, mis à part les ONGE possédant des bureaux à Bruxelles, les ONGE dans leur ensemble, ne semblent pas chercher à avoir un impact significatif sur la politique, en tant qu'entité Green Deal, mais plutôt à jouer un rôle un stade plus bas de l'échelle du projet, sur les lois spécifiques prévues par le pacte. Ainsi, les ONGE jouent tout de même un rôle sur le Green Deal, mais de façon plus indirecte.

Cette approche plus éloignée de la sphère politique permet de mieux jouer un rôle de contre-pouvoir : les ONG ne sont pas là pour s'unir aux pouvoirs publics et leurs mesures, ce qui impliquerait une certaine adhésion. Elles contribuent à leur échelle, en adoptant une position qui permet certes d'influencer en amont de l'élaboration des politiques, mais qui permet surtout de rester neutre et avoir le recul nécessaire pour, lors de la mise en place des mesures, pouvoir intervenir en dénonçant les lois si elles ne leur conviennent pas sur certains points ou en pointant du doigt la façon dont elles sont appliquées ou au contraire pas assez appliquées

Conclusion

En conclusion, le Green Deal européen est une feuille de route guidant les politiques sur des questions environnementales dans un vaste ensemble de secteurs. Il s'articule au travers de projets de lois et des objectifs concrets.

Les enjeux visés par cette nouvelle politique sont la priorité traitée par les ONGE depuis des années, aussi une affinité autour d'objectifs environnementaux communs peut être observée. Malheureusement, sur un plan juridique, l'accès des ONG au champ politique est restreint, via les voies officielles du moins. Les décisions politiques finales sont prises par les décideurs européens, principalement les institutions.

Le Pacte Vert, malgré ses revendications inclusives et démocratiques, comporte peu de nouvelles initiatives pour intégrer les ONG. Bien que des efforts ont été faits, en incorporant

certaines mesures relatives aux droits des ONG, ces mesures servent surtout à pallier le manque de respect actuel accordé à la convention d'Aarhus et à renforcer le rôle de contrôle, auquel les ONG se prêtent déjà.

Aussi, en étudiant la Communication officielle de la Commission sur le Green Deal, le constat est que la place accordée aux ONGE semble faible.

Dans ces conditions, il peut paraître difficile pour les ONGE de peser sur la politique du Green Deal, d'autant plus en raison de l'hétérogénéité de positions au sein des ONGE. Néanmoins, malgré leurs divergences, il apparaît que les ONGE savent montrer une image soudée et soutenir ensemble les mesures environnementales adoptées par l'Europe. De plus, des ONG sont prêtes à se coordonner au sein de coalitions pour gagner du pouvoir d'influence et dépasser la difficulté d'accès aux négociations politiques.

Malgré un accès juridique à la politique limité, les ONGE réussissent à avoir un impact sur la sphère politique, grâce notamment au lobbying. Les propositions de loi et les orientations politiques se construisent grâce aux informations et à l'expertise des parties prenantes, les ONGE forment un groupe d'intérêt fort, comme en témoigne la présence de bureaux permanents bruxellois de certaines ONGE. Néanmoins, la concurrence des lobbyings exercés par les opérateurs économiques (secteur industriel, grands groupes d'agriculteurs...) entrave l'influence de la société civile. De plus, les pratiques de lobbying restent informelles, si bien que le degré d'impact des ONGE sur les décisions est peu documenté.

Les ONGE ne se contentent pas d'exercer une influence au niveau politique. Elles gardent aussi un lien particulier et fort avec les citoyens. Elles représentent une nouvelle forme d'engagement politique qui séduit les jeunes déçus par le système politique classique. Elles ont une légitimité auprès des électeurs et futurs électeurs européens. De plus, le secteur associatif véhicule des informations sur la politique du Green Deal ce qui permet de le démocratiser.

Enfin, il faut souligner, que si le Pacte est trop vaste pour que les ONG aient les moyens de s'en emparer dans sa globalité, il sert de cadre aux lois qu'il englobe. Ces lois plus spécifiques correspondent à un niveau plus spécialisé et concret où les ONGE ont plus d'impact du fait de leur expertise et leurs actions.

Donc, pour expliquer pourquoi les ONGE semblent relativement absentes des processus législatifs liés au Green Deal, malgré l'importance de ces textes pour elles, on peut avancer que

les ONGE sont loin d'être impuissantes dans la politique du Green Deal, néanmoins leur rôle est plutôt indirect et informel. Elles possèdent une expertise sur la question climatique, elles connaissent les besoins en la question, les problèmes de terrains et réfléchissent depuis longtemps à certaines solutions alternatives. Mais ces informations, bien qu'elles aient permis de donner vie au Pacte, servent à guider ou animer la politique et non à la mener.

Dans la chaîne de construction d'un projet écologique européen, les ONG se placent principalement, à deux niveaux, en amont des négociations et des décisions officielles, pour défendre leur intérêt par le lobbying ; et dans la phase de concrétisation, via leur action, leur contact avec les citoyens et via leur appui ou dénonciation.

Aussi, la faible présence dans les processus législatifs s'explique par la nature et le rôle des ONGE, qui bien que liées au pouvoir publics gardent une certaine distance, pour garder leur neutralité.

Néanmoins, le Green Deal, en lui-même, alors qu'il repose sur des principes d'inclusion et de démocratie, prévoit peu de mesures pour renforcer l'implication des ONGE. Il se repose sur leur implication, déjà existante, dans le domaine politique, sans proposer de rôle particulier lié au Green Deal. Pourtant, il aurait été possible de leur accorder plus de place, par exemple sur des plateformes s'occupant de la communication et de l'analyse du Green Deal. De même, si des forums dédiés au Green Deal formés par des associations existent, le Pacte Vert ne semble pas avoir priorisé la mise en place d'un grand forum Green Deal dans lequel les voix des ONGE seraient partagées publiquement.

Une coopération plus formelle entre le Green Deal et les ONGE manque à l'appel, en ce sens on peut dire que le rendez-vous de ces deux acteurs, bien qu'il ne soit pas totalement raté, n'a pas été optimisé.

Le processus du Green Deal est néanmoins encore en construction. L'évolution dans un proche immédiat sera d'ailleurs décisive : la guerre provoquée par la Russie, et la crise économique qui en a résulté changent les priorités européennes de la part des institutions européennes, mais aussi de la part de la population européennes, ce qui se manifeste par une baisse de la popularité du Pacte Vert. Les questions de la militarisation et de l'autonomie

européenne sont au cœur des préoccupations, reléguant la question environnementale à un second plan.

Au cours de la dernière année, de nombreuses lois du Green Deal ont été adoptées en revoyant à la baisse les mesures incluses dans les propositions de loi initialement prévues par le Pacte Vert. Cette tendance de perte de dynamisme est d'autant plus inquiétante à la veille des élections européennes. Ces élections seront une tangente clé pour l'avenir du Green Deal et la place accordée à cette stratégie dans la politique Européenne future. Une constante demeure : l'implication des ONGE qui se battent pour que les enjeux climatiques restent au cœur des préoccupations de l'UE.

Bibliographie

Articles académiques

Berrod, Frédérique. « Le Green Deal, une nouvelle architecture de la gouvernance climatique des politiques européennes : des anciennes techniques pour un nouveau monde ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, no. 3, 2021, pp. 681-695.

Berny, Nathalie. « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, no. 1, 2008, pp. 97-121.

Favreau, Florian. « ONG et (in)communication extra-financière dans le Pacte vert européen », *Hermès, La Revue*, vol. 89, no. 1, 2022, pp. 40-45.

Prieur, Michel, «La Convention d'Aarhus, instrument universel de la démocratie environnementale». *Revue juridique de l'environnement*, 1999

Archambault, Édith. « Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, no. 3, 2017, pp. 477-490.

Lebel, Doan, et Domitille Desforges. « Les ONG de défense de l'environnement », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, pp. 59-61.

Charveriat, Celine. « Le Pacte Vert : origines et évolution », *GREEN*, vol. 3, no. 1, 2023, pp. 14-17.

Fréour, Nadège. « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 3, 2004, pp. 421-442.

Grossman, Emiliano, et Sabine Saurugger. « Une société de groupes d'intérêt ? », *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, sous la direction de Grossman Emiliano, Saurugger Sabine. Armand Colin, 2012, pp. 5-22.

Tubiana, Laurence. « Le Green Deal est le nouveau contrat social », *GREEN*, vol. 3, no. 1, 2023, pp. 26-36.

Sonia Mazey et Jeremy J. Richardson, « Environmental Groups and the European Community : Challenges and Opportunity », *Environmental Politics*, 1992, p. 109-128

Berny, Nathalie. « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique*, vol.3, no. 1, 2014, pp. 75-106.

Defard, Camille. « Le pacte vert pour l'Europe : vers la neutralité climat », *Constructif*, vol. 64, no. 1, 2023, pp. 58-62.

Grossman, Emiliano, et Sabine Saurugger. « Etudier les groupes d'intérêt en Europe », *Politique européenne*, vol. 7, no. 3, 2002, pp. 5-17.

Muxel, Anne. « L'engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Projet*, vol. 316, no. 3, 2010, pp. 60-68.

Díaz, Liliana. « Entre justesse et justice : les ONG dans les politiques du régime de la biodiversité », *Écologie & politique*, vol. 30, no. 1, 2005, pp. 111-124.

Estelle Brosset, “Enfin ! Le règlement Aarhus est révisé : un nouveau pas l'accès à la justice en matière environnementale ?”, *Revue des droits et libertés fondamentaux*, RDLF 2022 chron. N°05

Rapport/ juridiction

Commission européenne, “Pacte pour l'Europe”, *COM(2019) 640 final*, 11 déc. 2019

Comission européenne, “Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la restauration de la nature”, *COM(2022) 304 final*, 2022/0195(COD), Bruxelles, le 22.6.2022

Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil, “établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999”, *Journal officiel de l'Union européenne*, 09/07/2021

Comité économique et social, “Avis sur le rôle et la contribution de la société civile organisée dans la construction européenne”, *L-51999/E0851*, *Journal officiel n° C 329*, 17/11/1999 p.0030

Nations Unies, “Recueil des Traités”, [vol. 2161](#), p. 447.

Commission européenne, “décision concernant la publication d'informations sur les réunions tenues entre des membres de la Commission et des organisations ou des personnes agissant en qualité d'indépendants”, *L-343/22*, *2014/839/UE*, *Euratom*, *Journal officiel de l'Union européenne*, 25/11/2014

Rapport de Margarida Martins (EEB), Frederik Hafen (EEB), Juliette Robert (EEB), Ruby Silk (EEB), “Citizenwashing, the greenwashing of democratic decision-making”, *EBB*, February 2024

Déclaration de la société civile polonaise, allemande et française, “Dépasser les 55 % - ensemble pour un cadre climatique européen ambitieux”, mai 2021

Declaration undersigned by 200 civil society organisations, “RestoreNature joint statement”, september 2023

Seas at Risk, “Prise de position conjointe des ONG marines sur la loi sur la restauration de la nature”, novembre 2022

Article de presse

Gala Diaz Langou, « La “polycrise” que nous vivons menace la cohésion sociale et les institutions démocratiques », *Le Monde*, 9 avril 2024

Ilaria Schmoland, “Green Deal imbalance unveiled: who’s accessing the EU institutions?”, *Transparency.eu*, 21/02/2024

Natasha Foote, “Les agriculteurs et les groupes environnementaux s'affrontent sur la restauration de la nature”, *Euroactiv*, Jun 2, 2023

Communiqué de presse du Parlement européen, “Le Parlement adopte un règlement pour restaurer 20% des terres et des mers”, *europa.eu*, 27-02-2024

Rédaction de la Vie Publique, “Le lobbying en France : vers un contrôle accru ?”, *Vie Publique*, 15 septembre 2020

Zia Weise, Louise Guillot, “How repairing nature became the EU’s most contentious green project, A key Green Deal law is imploding amid growing resistance.”, *Politico*, May 25, 2023

Pierre Lequet, “Green deal et économie circulaire : à la croisée des branches du droit”, *Observatoire du Green Deal*, 2022

Virginie Malingre, “Pour la présidente du Parlement européen, le « Pacte vert » nourrit le populisme”, *Le Monde*, 13 septembre 2023

Virginie Malingre, “Climat : la Commission européenne veut réduire les émissions de CO₂ de 90 % d’ici à 2040”, *Le Monde*, 06 février 2024

“Loi « restauration de la nature » : le Parlement donne son feu vert”, *La Tribune*, 12 Juillet 2023

Communiqué de presse parlement européen, “Le Parlement adopte un règlement pour restaurer 20% des terres et des mers”, *Actualité Parlement Européen*, 27/02/2024

“Le projet de loi sur la restauration de la nature adopté par le Parlement européen, dans une version minimale”, *Le Monde*, 12 juillet 2023

Rédaction de la Vie Publique, “Biodiversité : le Parlement européen adopte le règlement européen pour restaurer la nature” *Vie Publique*, 1er mars 2024

Documentation sources

Commission européenne, Plateforme «Prêts pour l’avenir»: https://commission.europa.eu/law/law-making-process/evaluating-and-improving-existing-laws/refit-making-eu-law-simpler-less-costly-and-future-proof/fit-future-platform-f4f_fr

Registre européen de transparence : https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=9832909575-41

Bureau Européen de l’Environnement (EEB): <https://eeb.org/sustainability-and-governance/rule-of-law/>

ONG Transport et Environment (T&E): <https://www.transportenvironment.org/te-france/>

ONG Bloom; <https://bloomassociation.org/>

Association of Accredited Public Policy Advocates to the EU, Green 10 organizations:
<https://www.aalep.eu/green-10-organizations>

Green 10: <https://green10.org/>

Birdlife: <https://www.birdlife.org/news/2024/02/08/5-things-you-need-to-know-about-the-farmer-protests/>

Génération futures: <https://www.generations-futures.fr/actualites/pacte-vert-reaction-ong/>

France Nature Environnement: <https://fne.asso.fr/communiqu-presse/l-europe-a-besoin-d-une-loi-sur-la-restauration-de-la-nature-a-la-hauteur-des>

Commission européenne, 100ème enquête Eurobaromètre standard:
https://france.representation.ec.europa.eu/informations/eurobarometre-les-europeens-considerent-lue-comme-un-havre-de-stabilite-dans-un-monde-en-crise-2023-12-18_fr

Greenpeace France: <https://www.greenpeace.fr/>

Greenpeace Europe: <https://www.greenpeace.org/eu-unit/>

Annexes

Entretien 1

Nom: Ariana Labasin

Fonction: membre du Bureau européen d'environnement et coordinatrice du Green 10

Entretien effectué par vidéoconférence en anglais

**Entretien Ariana Labasin
Via distanciel, en anglais**

M: -Hello, thanks a lot for agreeing to do this interview

A: -No problem, I have a bit of time, so it's good. So you're doing a paper on the Green deal is that it?

M: -Yes, to make a point, I'm doing a paper about environmental NGOs and Green Deal. My starting question is that Green Deal is dealing and it's focused on climate issues that are the priority of the environmental NGOs from long ago. So the NGOs have an expertise and in that context, I think that it should be that the NGOs should be central actors in the project. But in fact, when I'm reading about Gree Deal, even if I see that they are indeed actors in the project, their role doesn't seem so central. So I'm doing a paper centering the question, what access do environmental NGOs have to this Green Deal, European Green Deal, and what are their implications in it.

Okay, so, first of all, could you introduce yourself?

A:-Yeah, sure. I work for the EEB, but my role is more of a coordination role, in the sense that I don't do much policy, I don't work so much on policy, even though I'm constantly in touch with it, because I'm primarily of support to the Secretary General of the organization.

So, let me give you an overview of what I do, and I manage mainly the relations with institutions, the engagement of the Secretary General, and the overview, let's say the internal organizational

developments of the NGO. And I'm also the coordinator of the Green10, which is a coalition of 10 environmental NGOs, the 10 biggest environmental NGOs in Europe.

M:- Okay. So, in your opinion, what is the role of the NGOs in the Green Deal?

A:- The concept of the Green Deal was a strategic process in the EU. There is a consultation behind, so the Commission usually doesn't come up with ideas by itself, but ideally with the industry groups, with the MEPs, the Parliament, but also the civil society. So, civil society comprises NGOs, and since four years, which is the lifespan of the concept of the Green Deal, NGOs have been deep with their feet in the Green Deal, because the Green Deal is a huge package that comprises a lot of other legislations.

So, all the work of environmental NGOs is for the achievement of the Green Deal in all its aspects, and all the policies we work on, for example, step out and go for the Green Deal. And especially now, in Europe, we see a backlash of the Green Deal in the sense that, with the new political terms, there is way more far-right and populism taking place in Europe, and their interest is to take down the Green Deal. So, they have less environmental interests in the forefront, but more interests that are for the industry, so they want to put the next legislative term, the industry, at the forefront.

The NGOs are battling for the stabilization of the Green Deal, the implementation of the Green Deal, and to make sure that the Green Deal stays alive. Not only alive, but that it's implemented. So, for example, something we are working on is the so-called Green Deal II and the Green Deal, so step two of the Green Deal.

So, NGOs are, yeah, their whole job revolves around the Green Deal at the moment.

M:- And, well, you're also the coordinator of the Green10, so what is precisely the role of the Green10 coalition?

A:- So, the Green10, a group of the 10 organizations, so, for example, you can see on the website, EBPs and others, and they decided to coalition because, of course, we are stronger, so it's asking for something, and it's way stronger. So, their role is to, on some policies, it's mainly, let's say, projects, it's cool because they are pretty powerful, being 10.

M:- And do you feel that the European institutions take the NGOs into account?

A:- They will want to hear more to the industry or to the farmers because that's where their votes come from. So, this political scenario at the moment, they are a bit less heard, but they are, they do, they are heard because it's also the basis of a democratic society that you have to listen to civil society too. It's part of the project, otherwise it would be a huge problem.

Nevertheless, and also the space to civil society, it's been decreased. As I said before, the spaces start to be given more to other parties, like the industries and the people that have more money, but that money, not for, let's say, a just transition, but because they want to just focus on economic development and not other aspects. So, there is, they are heard, but there is a problem, yes.

M:- Okay, and so, if you say that there is a problem, do you think that they should be more..(A:- You can try to say it in French also).no, but do you think that they should have more impact than they have now

A:- I mean, if you ask, of course.

M: -Okay, and well, I know that for the European Environmental Bureau, the Green Deal is a priority, but do you think that for the environmental NGOs in general, the Green Deal is a priority? Or is it just a policy, like there are, already have been others?

A: - No, at the moment it's a priority. The Green Deal, it's a package of, covers biodiversity, covers climate, so an array of policies. Then there are other NGOs, such as BirdLife, that works more on biodiversity. There is the Malwelfar, another thing, the Network, that works more on climate. But all of these things are part of the Green Deal. So the Green Deal is just an umbrella term, you have to realize that, but it's what everyone is working for. Because it's the big framework under which all the other policies are part of.

M: -Okay, well, I think I made more or less the question I have planned. So that's it. Okay.

Thank you a lot for your answers. And thank you for your time.

A: My pleasure, Have a nice day.

M: Yes. Have a nice day Bey

Entretien 2

Nom: Johana Bretou-Klein

Fonction: employé du groupe URD (think tank), spécialisée sur les questions d'environnement

Entretien effectué en visioconférence, en anglais

M:-Ok,si vous êtes d'accord, on peut commencer l'entretien ?

J:-pas de souci.

M:- Pour commencer, pourriez-vous vous présenter ?

J:-Oui, du coup, enchantée, merci de m'avoir contactée. Moi, je m'appelle Johana, je travaille pour le groupe URD, qui est un think tank. Et moi, je suis chargée de recherche sur les questions d'environnement climat. Parmi mes responsabilités, je suis co-animatrice du REH, qui est un réseau d'environnement humanitaire d'environ 200 membres et d'une trentaine d'organisations. C'est un réseau francophone où les organisations membres, du coup, se réunissent pour réfléchir aux questions de la réduction de l'intérêt environnemental de l'aide. Du coup, j'imagine que c'est à travers ça que tu m'as contactée. Le REH existe depuis 2012, mais c'est un peu plus formalisé. Il a été formalisé en 2020-2021. On a maintenant un cible, etc. On a un copil élu d'organisation qui décide de la stratégie du réseau.

Ensuite, on a des groupes de travail. On en a quatre pour opérationnaliser les actions du réseau. Après, j'ai des questions un peu....Moi, par contre, je ne suis pas au fait 100 % sur le Green Deal, ça reste un concept vague à mes yeux, donc j'aurais besoin que tu m'expliques un peu plus par quelle langue tu vas porter ça.

M: -D'accord. Du coup, le Green Deal, ...j'explique un peu ce que je vais faire, moi, dans mon mémoire.. Donc, en gros, moi, mon idée, c'est de présenter le Green Deal comme quand même une stratégie européenne qui, niveau climat, est très ambitieuse. Ils ont prévu un pack de lois, d'à peu près 75 lois, sur plein de sujets autour des questions environnementales.

Donc, le Green Deal, vise à placer l'Europe un peu comme le premier continent dans le futur qui va être le plus avancé en termes de décarbonisation. Le problème, c'est que, par rapport à un

truc de cette envergure, on s'attend à ce que les ONG réagissent et soient très actives par rapport au Green Deal. Et moi... Je cherche à voir quel est le rapport, en gros, entre les ONG et le Green Deal, comment est-ce qu'elles peuvent influencer, défendre leur position. Et c'est un peu expliquer pourquoi elles n'ont pas plus d'impact sur ce Green Deal et expliquer, quel est, malgré tout, leur impact, pourquoi est-ce qu'il est limité, et un peu faire leur mémoire sur tout ça, en fait.

J: -OK. Du coup, j'imagine que tu as des questions précises. Mais déjà, juste quand tu me dis ça, je pense qu'il y a un truc en particulier. Donc, moi, je suis plutôt spécialisée en ONG humanitaires, globalement. Là, je peux te dire ce que je sais. Ma première réaction, c'est que les financements des ONG sont assez particuliers. Dans l'humanitaire, On est dépendant de l'aide publique au développement, ou des différents ministères de différents pays, en fait. Et sinon, on peut aussi avoir des financements de l'Union européenne, mais à travers la DG ECHO. Pour les ONG qui ne sont pas dans l'humanitaire, je suis moins au courant, mais j'imagines qu'il y a aussi des aides...

Et donc, j'imagine que ce sera à travers ça, en fait, qu'on pourrait, entre guillemets, taper dans l'Union européenne. Mais je t'avoue qu'à première réaction, après, j'imagine que tu vas me faire des questions. Je ne sais pas à quel point on est au courant qu'il y a ce Green Deal et comment ça va se traduire en termes de financement, si on pourrait avoir des financements. Je ne sais même pas si les financements sont adaptés, si c'est qu'au niveau des États, ou si c'est aussi au niveau, en fait, si les ONG prennent des bénéfices directement.

M: -D'accord. Et du coup, dans un projet comme celui-là, donc une stratégie européenne environnementale, quel est, selon vous, le rôle que peuvent avoir les ONG ?

J: -Déjà, en fait, le Green Deal, ça s'adresse plutôt au pays... A priori, ça s'adresse plutôt au pays pour qu'on change les normes, pour mettre en place différents packs de lois pour faire respecter, du coup, les environnements. Donc oui, c'est plutôt aux États membres que ça s'adresse, et après, sur un impact sur toute l'Europe, et les citoyens. Écoute, je pense, en vrai, on a une influence limitée, je pense.

Du coup, j'imagine que le green deal, en fait, les ONG, elles pourraient dire « Ah ben, en plus de ça, ça devrait rentrer dans votre cahier des charges, globalement. ». Mais après, je pense qu'on aura une influence plutôt limitée, si je suis honnête, parce qu'on n'a quand même pas une

influence énorme sur tout ce qui est instance de l'État, des États membres, etc. C'est plutôt l'inverse, parce qu'on est dépendants des financements.

M: -D'accord. Du coup, j'avais la question « Avez-vous l'impression que les ONG ont un réel impact ? », vous avez un peu répondu.,Du coup, j'avais aussi une question plus sur « Est-ce que vous pensez que le green deal soit une priorité pour les ONG ? »

J: - Nous, majoritairement, les ONG humanitaires, ne sommes pas forcément au courant de ça.. Je ne sais pas pour les ONG environnementales ...En fait, je pense que pour eux, comme je disais, il faut pousser les acteurs à bouger mais je ne sais pas à quel point elles sont écoutées. D'accord. Parce que je pense que ça dépend des instances qu'elles ont en face d'elles.

Je n'ai aucune idée de comment ça se passe dans d'autres pays en dehors de la France.

M: -Et du coup, est-ce que vous pensez que c'est plutôt les ONG qui peuvent influencer des politiques comme ça, tel que le green deal, auprès des institutions, ou que c'est plutôt les ONG qui risquent d'être influencées par les politiques

J: -Je vois le green deal pour impacter les ONG, c'est s'il y a des législations spécifiques qui s'adressent à elles et ou, un, s'il y a des législations spécifiques qui s'adressent à elles, ce que je ne pense pas forcément. Deuxièmement, s'il y a des lignes spécifiques budgétaires qui s'ouvrent à elles, dans ce cas, ça pourrait être intéressant. Typique, le Green Climate Fund, au global, ça, il y a des ONG qui s'intéressent. C'est hyper dur d'avoir des financements mais ça, ça les intéresse donc elles vont essayer de rentrer dans cette démarche-là. Donc, s'il y avait des lignes spécifiques, ça, ça les intéresserait.Et sinon, ça sera plutôt de ma connaissance, c'est limité, pour les ONG environnementales de rentrer ça dans leur ligne de plaidoyer, globalement dans leur narrative de plaidoyer en disant, vous voulez le faire à un niveau européen, ça leur donne un argument de plus dans leur panique, je dirais.

M: -D'accord. Et du coup, selon vous, quel type de mobilisation peut-on observer du côté des ONG justement qui favorisent un peu le Green Deal ?

J:- Moi, je vois globalement plus le plaidoyer parce que c'est comme chose d'hier, c'est-à-dire soit c'est pour influencer la création de nouvelles législations et dans ce cas-là, ce serait du plaidoyer, soit c'est déjà mis en œuvre, c'est concret, il y a des lignes budgétaires et dans ce cas-là, elles peuvent rentrer en compte pour l'application des législations mais ça, c'est plutôt down the line quoi, c'est pas tout de suite.

M: -D'accord. Attendez, parce que du coup, les autres questions, c'est vrai que si vous n'êtes pas vraiment tellement concernés par le Green Deal, je crois que ça ne vous concerne pas tellement.....j'ai aussi une autre question, sur les ONG, plutôt sur les ONG environnementales mais vous pouvez partager votre point de vue: est-ce que pour vous, c'est un front qui est uni, on peut compter les ONG comme une entité...un ensemble?

J: -En vrai, c'est une bonne question. Alors du coup, ONG, ça englobe tellement de trucs sur le contexte français, enfin il y a vraiment, c'est des échelles, ici, t'as des toutes petites assos, des très grandes, des ONG internationales et tout. Pour les ONG, du coup, je pense que globalement, elles sont très différentes les unes des autres, notamment même au niveau des organisations environnementales. Par contre, là où ça, il y a des instances où il y a des, où elles vont faire un front, entre guillemets, ou une alliance pour justement faire du plaidoyer. Donc en France, t'as l'alliance écologique et sociale qui dure pour le groupe des syndicats, des ONG, qui se montrent pour avoir un plaidoyer commun. Globalement, de temps en temps, elles vont sur....certaines ONG qui vont avoir des intérêts communs pour une cause spécifique, une campagne spécifique, elles vont se réunir pour avoir un message commun, pour avoir plus de poids. Mais ça va être sur des choses spécifiques, et du coup, à travers des... des chaînes de communication existantes ou qui créent pour l'occasion. Tu vois très souvent, tu vas voir Greenpeace qui va parler avec... avec... je ne sais pas... avec Oxfam France et tout, mais après... Donc je pense, de temps en temps, elles peuvent s'unir. Par contre, dans la globalité, elles sont vachement différentes parce qu'elles ont toutes des périmètres d'activités très distincts et très... et très définis. Médecins du Monde est beaucoup plus militant qu'Action Contre la Faim, où... je ne sais pas... Extinction Rebellion, ils ont un mode d'opération où ils vont avoir des activités qui ne sont pas forcément déclarées. Greenpeace, ce n'est pas le cas, tu vois. Donc ils vont avoir des modes d'opération très différents. Ils ne veulent pas forcément être associés les uns avec les autres tout le temps. Même... leur être associés et sur certains sujets, ils vont vouloir faire une alliance parce qu'ils voient l'intérêt d'avoir une alliance avec plus de monde.

M: -D'accord. Et dernière question, est-ce que vous pensez que, du coup, dans un secteur tel que l'environnement, les ONG devraient être plus... plus impliquées au niveau politique ?

J: -Bah... Oui et non. C'est justement... On leur dit, vu que vous êtes témoins des impacts du changement climatique sur... sur le terrain, parce que, pour le coup, c'est les ONG qui.... qui sont actives à Madagascar, au Tchad, enfin, dans plein de pays du monde où ils voient vraiment les

impacts directement du changement climatique. Nous, on dit que ça devrait être... Enfin, du coup, ils sont responsables de faire part à... monter ces voix au niveau plus politique. C'est... le besoin de faire du témoignage au niveau des bailleurs.

Après, ce n'est pas leur cœur de métier. Ce n'est pas... C'est un peu du extra et franchement, les ONG, elles n'ont jamais le temps de faire du extra. Du coup, je pense que les ONG environnementales, oui, parce que c'est d'avantage leur taf.

Les autres types d'ONG, ça va être... Nous, on pense que oui, on n'est pas une ONG opérationnelle. Nous, on est un think tank. Donc, nous, on va essayer de les pousser en faisant ça. Mais je pense que globalement, ça va être difficile à mettre en place. D'accord. Désolée, c'est pas hyper positif.

M:-Non, mais après, ce n'est pas le but. Le but de mon mémoire, c'est aussi souligner le fait qu'il y ait un manque d'impact et si tout allait bien, je crois qu'il n'y aurait pas sujet justement à faire un papier dessus. Et du coup, je pense que ça va être à peu près tout. J'aimerais juste vous demander, est-ce que vous auriez du coup des contacts que vous pourriez partager de gens qui pourraient répondre justement à un entretien sur mon mémoire ?

J: -Ce soir, je vais voir une amie qui est active dans une petite ONG. Du coup, je vais voir ...Si je reviens vers toi, ça te va ?

M: -Oui, par mail, ça m'intéresse. Merci beaucoup.

J: -Merci, au revoir. Merci à toi. Et bon courage pour le mémoire.

M: -Merci beaucoup. Au revoir, bonne journée.

Entretien 3

Nom: anonymat désiré

Fonction: employé chez Greenpeace France

Entretien effectué en présentiel et en Français

M: -Bonjour, merci d'avoir accepté de me rencontrer pour pouvoir répondre à mes questions. Avant de commencer, j'aimerais vous demander, êtes-vous d'accord pour que j'enregistre cet entretien et que je puisse vous citer et vous le mentionner dans mon mémoire ?

X: -Eh bien...je veux dire, je veux bien répondre à vos questions, mais je préférerais ne pas être mentionné directement..

M: -Dans ce cas, ça vous va si je lance l'enregistrement pour pouvoir retranscrire, après, cet entretien et mettre la retranscription dans mon mémoire, mais que je garde votre anonymat? Je pourrais vous citer en tant qu'employé de Greenpeace anonyme.

X: -C'est parfait pour moi.

M: -Parfait, du coup, on peut commencer. Vu que vous souhaitez garder l'anonymat, je ne vais pas vous demander de vous présenter, mais pouvez-vous quand même me dire un peu ce que vous faites dans Greenpeace ?

X: -Eh bien...Chez Greenpeace France, nous cherchons à lutter contre le réchauffement climatique, mais vu que c'est très vaste, on a des équipes spécialisées. Par exemple, il y a plutôt des gens qui s'occupent de tout ce qui est lutter contre le réchauffement climatique dans le milieu maritime, sur les questions de pollutions ou de pêche. Et moi, en l'occurrence, je m'occupe plutôt de l'espace forêt.

En gros, on va sur le terrain, parfois pour faire des études et lutter contre tout ce qui est déforestation, perte de biodiversité dans les forêts. Et on cherche à sensibiliser autour de tout ce qui peut causer des dommages aux forêts, notamment tout ce qui est...mauvaises pratiques industrielles...ou aussi, sur des thèmes comme l'agriculture industrielle.

Et vraiment, on lutte contre la pollution et pour défendre un peu la biodiversité et les forêts.

M: -D'accord. Donc moi, comme je vous l'ai expliqué dans mon appel, je fais un mémoire sur le Green Deal, et j'aimerais savoir, à votre avis, quel est le rôle des ONG, en général, et plus concrètement de Greenpeace, dans le Green Deal.

X: -Alors, bon, déjà, il faut savoir qu'ici, à Greenpeace France, on n'a pas de chargée de campagne spécialisée sur la thématique du Green Deal. Donc, même si on se rend bien compte que c'est un projet politique qui est positif, ça reste quand même assez lointain pour moi, en tout cas... Parce qu'au quotidien, on a nos propres obligations : on continue nos activités

quotidiennes de communications, parfois on lance des actions, notre rôle premier n'est pas tellement de suivre le Green Deal en détail, chacun son rôle.... Après on n'est pas indifférent non plus.... on s'en soucie, mais ça reste assez lointain. Mais après... moi, je pense que ce Green Deal est là, parce que nous avons su changer les mentalités. C'est là que, nous, en tant que Greenpeace, on veut...et on peut avoir un grand rôle.

Notre but, c'est de changer les mentalités, de pointer du doigt à ce qui ne va pas, pour faire réagir sur les questions climatiques. Donc, niveau sensibilisation, on a un vrai impact, je pense, sur la perception de l'importance de ces questions. Après, je sais aussi qu'on travaille pas mal avec le bureau de Greenpeace, qui est à Bruxelles, qui, lui, par contre, va avoir beaucoup plus accès aux politiques. Et nous, notre rôle à Greenpeace France, c'est ...on fait des réunions avec les employés du bureau à Bruxelles. Et nous leur envoyons notamment des rapports, parce que, comme je vous ai dit, nous, de notre côté, en dehors des actions, des manifestations, que l'on fait pour changer les mentalités.... auprès des gens, et des actions pour pointer du doigt à ce qui ne va pas, nous travaillons aussi avec des scientifiques, et nous faisons des études un peu sur le terrain, et avec les travaux de nos partenaires scientifiques et nos observations on fait des analyses, on envoie des rapports, et ces rapports, on les publie, on en donne l'accès au public, mais surtout, on les envoie aussi aux institutions publiques et à notre bureau à Bruxelles, pour qu'eux puissent les faire remonter aux responsables politiques. Après, même si nous fournissons nos rapports, nous ne connaissons pas l'impact réel qu'ils ont au final...cde qui peut être assez frustrant parfois... Après, sur les procédures exactes, ça, il faudrait plutôt voir avec le bureau de Bruxelles. Mais nous, en tout cas, de mon point de vue...à Greenpeace France, c'est vraiment un rôle de changer les mentalités, pointer du doigt ce qui ne va pas pour faire réagir, ce qui peut donner lieu à des lois telles qu'elles sont produites par le Green Deal. Et on est là pour surveiller que ces lois sont bien mises en place et dénoncer éventuellement des pratiques abusives et le non-respect de certaines lois...mais oui... on est là surtout pour sensibiliser qu'il continue d'y avoir des avancées... On ne veut pas se reposer sur les lauriers de ce qui a déjà été accompli.

M: -D'accord, merci beaucoup pour cette réponse. Et avez-vous l'impression que Greenpeace ou les ONG en général ont un réel impact sur la politique ?

X: -Oui, mais peut-être pas assez. Notamment, en fait, parce qu'ici, en Europe, on est quand même dans une démocratie...et les ONG...on ne peut pas être ignorées au sens où on rassemble quand même beaucoup de membres. C'est vrai que les rapports qu'on peut faire au quotidien

peuvent souvent être ignorés, et alors qu'on aimerait qu'ils aient plus d'impact, ils sont relativement... ils passent relativement inaperçus, parfois. Et même si on les envoie aux autorités, aux pouvoirs publics, on a souvent l'impression qu'il y a une relative inactivité de la part des pouvoirs publics. Néanmoins, à côté, on fait aussi des actions plus chocs. Donc, comme je vous ai dit, par exemple, on est contre...plutôt... pas contre l'agriculture, évidemment...mais contre l'agriculture industrielle. Et il y a quelques mois, on a organisé ici à Paris une action devant le ministère de l'Agriculture, où on a fait versé du lisier, et on a bloqué l'espace devant le ministère de l'Agriculture. Et ce genre d'actions chocs, attirent l'attention des médias et des gens, et c'est difficile à ignorer. Évidemment, l'action en soi ne va pas faire qu'il y ait une nouvelle loi, ou qu'il y ait des réactions tangibles, mais elle va susciter des débats, qui peuvent prendre de l'ampleur, et je pense que nous, à Greenpeace, nous avons, tout au long de notre histoire, provoqué quand même de grands débats, c'est des débats qui vont remonter jusqu'à l'espace politique. Et dans ce sens-là, quand on voit des gros débats comme ça suscités par nos actions. On a l'impression que oui, on a quand même de l'impact. Et après, je ne peux pas trop parler pour le bureau à Bruxelles, mais le bureau à Bruxelles, je sais aussi que c'est quand même une voix, une opinion qui est écoutée. Évidemment, ce n'est pas la seule voix qui est exprimée dans des négociations. Donc l'impact est limité, mais il y a quand même un réel impact qu'on peut avoir, oui.

M: -D'accord, donc on a vu un peu l'impact que vous, Greenpeace, et les ONG peuvent avoir sur le Green Deal. Maintenant, j'aimerais savoir, est-ce que vous pensez... est-ce que selon vous, le Green Deal est une priorité pour vous ?

X: -Alors, c'est un peu compliqué, j'ai envie de dire oui et non. Nous, nous nous mobilisons et nous n'avons pas attendu cette politique pour nous bouger. Donc, en ce sens, avec ou sans le Green Deal, on aurait quand même plus ou moins mené les mêmes actions. Après, comme je dis, notre action, c'est aussi un peu pointer du doigt l'inaction ou les mauvaises pratiques. Et pour nous, toutes les lois qu'il y a en ce moment, tous les cadres, par exemple la future loi agricole, ou la loi biodiversité pour réparer un peu les habitats endommagés, ce sont évidemment des lois phares pour nous quand même. Et on va, on va s'y intéresser....Et c'est vrai que, dans nos campagnes, on mobilise pas mal les esprits pour que ces lois soient optimisées. C'est-à-dire, on va veiller notamment à ce qu'elles soient bien mises en pratique. Ça, c'est une attention que nous allons consacrer dans l'avenir, a priori. Et c'est vrai que maintenant, on mène des actions pour que, quand elles soient votées, elles soient adoptées. De même, on se tient renseignés, parce

que c'est vrai que c'est des avancées qui sont en quelque sorte des victoires, parce que, comme j'ai dit, nous on cherche à changer de mentalité et voir qu'il y a de l'action et que, finalement, toute cette prise de conscience s'est généralisée. Pour nous, c'est une victoire, donc on y prête de l'attention. Et on se mobilise pour que cet état d'esprit ne faiblisse pas et que ça reste une priorité. Donc, dans ce sens, oui, c'est quand même une priorité. Pour autant, comme je l'ai dit, ça reste une stratégie politique, c'est assez abstrait, dans le fond. Et nous, on est plus à se focaliser sur des actions, sur des rapports du terrain, qui sont à la fois liés, mais aussi détachés du Green Deal. Et ces rapports et ces actions, on les mènerait avec ou sans Green Deal. En plus, s'est aussi un choix de rester plutôt éloigné du monde politique pour ne pas être influencé et garder nos convictions, c'est notre nature de garder de la neutralité. Donc, je reste sur ma réponse du début, c'est un oui et c'est un non à la fois.

M: -D'accord, merci beaucoup pour vos réponses. Je crois que nous en avons fini.

X: -Eh bien, merci à vous d'avoir fait appel à moi. J'espère avoir pu vous aider.

M: -Oui, oui, merci. Je vous souhaite une bonne journée.

Oui, bonne journée à vous aussi, merci. Merci, au revoir.